

HORIZON 360

Une sélection d'articles par le Centre de recherche de l'École des officiers de la gendarmerie nationale

Numéro 187

Octobre 2022

LE MOT DU RÉDACTEUR EN CHEF

PAR LE COLONEL DAVID BIÈVRE

Chers lectrices et lecteurs,

Le projet Gend 20.24 a ouvert pour la gendarmerie une dynamique ambitieuse de transformation ; en ce sens, il invite à identifier et emprunter dès aujourd'hui les voies synonymes de progrès pour notre institution et ses personnels. En l'espèce, il s'agit d'adopter, dans les meilleurs conditions et délais, une posture d'amélioration continue de notre fonctionnement, par le gendarme pour la population. En parallèle, les priorités stratégiques du plan de prospective de la DGGN ambitionnent, à échéances plus lointaines, de détecter les signaux et/ou développements de nature à influencer sur le fonctionnement de l'institution et le service rendu à la population. Ainsi, ces deux approches convergent vers de nombreux points communs et une volonté partagée : anticiper les évolutions, adapter nos modes de travail, imaginer notre organisation, libérer les initiatives et les énergies et, en définitive, insuffler une cinématique du changement.

Afin de formaliser ce continuum de l'innovation, les articles sélectionnés sont indexés en fonction du plan stratégique, comme je vous l'avais indiqué précédemment, mais désormais, lorsque le thème de l'article s'y prêtera, la référence à l'un des quatre piliers du projet Gend 20.24 sera signalée.

Dans ce nouveau numéro, vous trouverez un large éventail de thématiques actuelles, de la défense de l'environnement aux signaux faibles de l'économie, des crises géopolitiques aux sujets de défense ou bien encore des questions de société aux différentes problématiques du monde numérique.

Vous en souhaitant bonne lecture.

SOMMAIRE

- Édito du Directeur du Centre

RÉSILIENCE



- Lancement du projet « Réseau Radio du Futur » (RRF), le réseau très haut débit souverain des services de sécurité et de secours
- Vers des étudiants transformés en vigiles pour les JO ?
- Hôpital : plus de 4 300 lits supprimés en 2021
- 13 octobre 2022, première journée nationale de la résilience
- Un futur cadre européen pour le cyber

GENDARMERIE ET TERRITOIRES



- Un renfort de 150 policiers et gendarmes pour lutter contre « l'hyperviolence » en Guyane
- Comment la gendarmerie royale du Canada (GRC) aide son personnel à maîtriser les rudiments d'inuit
- Légalisation des démantèlements de camps de migrants dans le Nord-Pas-de-Calais ?
- Les outils pour mieux combattre le sentiment d'insécurité dans les transports franciliens

IMAGINER LES DONNÉES DE DEMAIN



- États-Unis : une base de données sur les tueurs en série
- Adoption des réglementations MiCA et TFR
- Projet « Procédure pénale numérique »

L'AVENIR DES TERRITOIRES NUMÉRIQUES



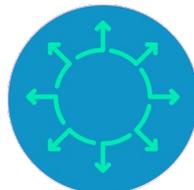
- Netflix : une nouvelle attaque de phishing a fait de multiples victimes
- L'escroquerie à la vignette Crit'Air, toujours plus convaincante
- Des sociétés japonaises liées aux cryptoactifs victimes de cyberattaques
- Nouvelles vagues de sanctions américaines contre l'industrie technologique chinoise
- Datacenters de proximité
- Détecter les logiciels espions installés sur smartphones

ENVIRONNEMENT ET BIOSÉCURITÉ



- Effondrement de la production de riz mondiale
- La Méditerranée est tellement chaude qu'elle émet du CO2 !
- Le chargeur unique va bientôt voir le jour
- Europe/Pêche illégale
- Lanceurs d'alerte et protection de l'environnement
- Droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré
- Une alternative aux batteries pour stocker de l'énergie excédentaire
- Qualité de l'eau : le seuil de tolérance relevé
- La formation des fonctionnaires à la transition énergétique est lancée
- Augmentation de la fréquence et de l'intensité des ouragans depuis 20 ans

TRANSVERSE



➡ INSTITUTIONS

- Les polytechniciens et l'État. Un éloignement réciproque

➡ RECHERCHE

- Thermal Camouflage Jacket
- Dépression récalcitrante et kétamine

- Prix Nobel de physique 2022

➡ **ÉCONOMIE**

- En Chine, BYD continue d'asseoir sa domination face à Tesla
- Tensions sur les taux d'intérêt en Europe

➡ **DEFENSE**

- La France mal armée en cas de conflit majeur
- Opération « Poignées de porte » pour améliorer le cadre de vie des militaires
- Les services de renseignement britanniques s'inquiètent des possibilités de surveillance de la Chine

➡ **DROIT ET LIBERTÉS PUBLIQUES**

- Trois plaintes collectives déposées par la Quadrature du Net contre le ministère de l'Intérieur
- Kamel Daoudi va demeurer recordman de France de l'assignation à résidence
- Le garde des Sceaux fixe ses priorités pour les deux ans à venir
- Le Sénat a commis un rapport sur la pornographie
- Reconnaissance de la nation envers les harkis
- Droit d'asile : obéissance militaire et crimes contre l'humanité

➡ **GÉOPOLITIQUE**

- Des missiles balistiques nord-coréens récemment testés
- Le chef de l'agence de cybersécurité allemande limogé
- Rapprochement entre la Chine et la Russie
- L'héritage historique d'Aukus dans le Pacifique, quelle place pour la France face aux alliés anglo-saxons ?

➡ **SOCIÉTÉ**

- Belgique : euthanasie d'une jeune Flamande de 23 ans
- La France tergiverse à légaliser le cannabis
- Annie Ernaux, une Nobel féministe et engagée
- Mobilités spatiales et mobilités de genre : enquête auprès des sous-officières et sous-officiers de la gendarmerie française
- Une intelligence artificielle désignée PDG d'une société en Chine

COMMUNICATIONS



➡ **COLLOQUES**

- CNIL – Élaborer l'éthique du numérique éducatif : un défi collectif
- Association Cynofamily, 74 séminaires genevois des unités K9 du 23 au 25 novembre 2022

➡ **ACTUALITÉS ACADÉMIQUES**

ÉDITO DU DIRECTEUR DU CENTRE

La rentrée ne fut pas que scolaire. Son aspect social a bien montré toute la tension perceptible au sein de notre société. La succession d'événements aux répercussions planétaires entretient cette poussée de fièvre, d'inquiétude et de difficultés quotidiennes, les conséquences d'une guerre entraînant une surchauffe économique portée par une inflation dont la maîtrise s'avère difficile, voire illusoire. Et tandis que les écologistes urbains prônent la disparition du moteur à explosion, au profit du tout électrique, la fracture sociale et géographique qui en résulte ne fait que s'accroître, les coûts de ce type de véhicules étant hors de portée de la majorité de nos concitoyens et dont l'énergie qui se veut propre est en fait produite par des centrales thermiques tout aussi polluantes. *In fine*, l'Europe va rouler avec des voitures au charbon ou au nucléaire. L'explosion des prix de l'énergie et ses conséquences sur tous les secteurs de notre économie ne seront pas sans effet sur les besoins vitaux de notre pays. Nous sommes entrés dans une ère d'incertitude et de nécessaire résilience, ce qui pour les jeunes générations est un bond dans l'inconnu...

Cette introduction qui pourrait sembler éloignée de notre tour d'horizon à 360 degrés se veut pourtant donner une mise en perspective de l'ensemble des articles proposés dans de nombreux domaines intéressant à la fois notre quotidien et l'implication des forces de l'ordre, que ce soit dans le monde économique, technologique et politique ou dans le champ national et international.

Tout lecteur pourra ainsi apprécier à son prisme les articles proposés et en inférer ses propres conclusions ou analyses.

En vous souhaitant une excellente lecture.

Par le Général (2S) François DAOUST



RÉSILIENCE



GEND 20.24
Pilier
3

LANCEMENT DU PROJET « RÉSEAU RADIO DU FUTUR » (RRF), LE RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT SOUVERAIN DES SERVICES DE SÉCURITÉ ET DE SECOURS

Initié en 2017, le ministère de l'Intérieur a officialisé, le 13 octobre 2022, le lancement du « Réseau Radio du Futur » (RRF). Ce système de communication mobile très haut débit et sécurisé doit servir en situation de crise à assurer les communications des acteurs de la sécurité et des secours. Aujourd'hui, ces derniers (policiers, gendarmes, pompiers, SAMU) utilisent des équipements radio conçus au début des années 1990 (réseaux RUBIS et INPT), non interopérables, inadaptés à la transmission de grandes quantités de données ou d'images en temps réel et saturés en région parisienne.

Le RRF sera commun à l'ensemble des forces de sécurité et de secours (300 000 utilisateurs) et utilisera les communications très haut débit (4G puis 5G). Il bénéficiera de nouvelles fonctionnalités telles que les appels vidéo, le partage de géolocalisation en direct, l'envoi d'électrocardiogrammes, etc.

La construction puis les tests d'une première version du RRF s'étendront sur une période de 19 mois. Le réseau devrait être pleinement opérationnel pour les JO 2024 de Paris. Les sociétés Orange et Bouygues Telecom fourniront la couverture réseau mobile. L'intégration, dont le contrat s'élève à 540 millions d'euros, a été confiée à un consortium piloté par Airbus et Capgemini. La société Atos sera chargée de la conception, de la livraison du système d'information et de la gestion du réseau.

Avec un investissement de plus de 700 millions d'euros du ministère de l'Intérieur, ce projet vise à consolider la filière industrielle française et à générer des emplois. Son coût total se chiffre à 2 milliards d'euros, financés par la Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI).

[KARAYAN Raphaële, Coup d'envoi pour le "réseau radio du futur", opérationnel en 2024, usine-digitale.fr, 13 octobre 2022](https://usine-digitale.fr)

VERS DES ÉTUDIANTS TRANSFORMÉS EN VIGILES POUR LES JO ?

Pour combler le déficit qui s'annonce en agents de sécurité pour les JO 2024 de Paris, le ministre de l'Intérieur envisage, entre autres, de recourir à des étudiants qui bénéficieraient d'un titre provisoire d'exercice.

Après les problématiques de sécurité récemment observées en France lors de grandes manifestations sportives telles que, par exemple, la finale de la Ligue des champions de Football le 28 mai 2022 au Stade de France à Saint-Denis (93) et le déferlement incontrôlé de hooligans de Liverpool (voire de France...) qui l'a accompagné, le sujet de la sécurité est plus que jamais d'actualité pour l'organisation des JO.

Or, selon Gérald Darmanin, « *il faut environ 25 000 agents de sécurité privée en plus pour les J.O.* », soit « *20 % du total de la profession qui compte 130 000 personnes* ». Pour

être au rendez-vous de ce défi sécuritaire majeur, le ministre propose, qu'après formation, un titre spécifique provisoire d'agent de sécurité soit attribué à des étudiants et précise que ces derniers pourraient être en charge de sécuriser des épreuves sportives de moindre attractivité, tel « *le water-polo* » (sic).

En parallèle de cette montée en puissance de « supplétifs », l'État va financer sur deux ans la formation continue des agents « de carrière » déjà en poste, notamment en ce qui concerne la compréhension à l'oral de la langue anglaise.

Enfin, en complément des étudiants, une autre piste pourrait consister à se tourner vers les demandeurs d'emploi titulaires de la carte professionnelle d'agent de sécurité et qui, pour la plupart, recherchent un poste hors de ce domaine.

[LE HUFFPOST avec AFP, Sécurité privée : Darmanin veut créer une autorisation « provisoire » pour les étudiants, huffingtonpost.fr, 22 septembre 2022](#)

HÔPITAL : PLUS DE 4 300 LITS SUPPRIMÉS EN 2021

Le ministère de la Santé a annoncé, le 28 septembre 2022, la fermeture, en 2021, de plus de 4 300 lits d'hospitalisation complète dans les établissements de santé français. Ces fermetures sont dues aux « *contraintes de personnel* », s'ajoutant à la suppression des chambres doubles en raison de la pandémie de Covid-19.

Au total, plus de 21 000 lits ont été supprimés sur la période du premier quinquennat d'Emmanuel Macron. Cela représente deux fois plus que sous François Hollande (- 10 000), mais nettement moins que durant le mandat de Nicolas Sarkozy (-37 000).

Cette tendance va de pair avec l'augmentation des soins en ambulatoire, en particulier pour la chirurgie, qui ne nécessitent pas de nuit d'hospitalisation. Le nombre de ces places d'hospitalisation « de jour » est en hausse : 2 743 ont été ouvertes en 2021, soit au total 82 502. L'hospitalisation à domicile a également enregistré une progression de ses capacités de 6,8 %, après un bond de plus de 10 % en 2020.

[LE PARISIEN avec AFP, Hôpital : 4300 lits ont été supprimés en 2021, annonce le ministère de la Santé, leparisien.fr, 28 septembre 2022](#)

13 OCTOBRE 2022, PREMIÈRE JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSILIENCE

Le 13 octobre 2022 a été organisée la première édition de la journée « Tous résilients face aux risques ». Il s'agit de sensibiliser, d'informer et acculturer tous les citoyens aux risques qui les environnent, dans l'objectif de contribuer à la préparation de tous aux bons comportements en cas de survenance d'une catastrophe liée à des risques naturels ou technologiques.

À titre d'exemples, la ville de Toulon et la Sécurité civile communale ont organisé avec plusieurs partenaires des ateliers à la fois informatifs et participatifs sur la place Besagne. En Sarthe, les ateliers se sont déroulés à Soulligné-sous-Ballon, commune victime d'une brusque montée des eaux en 2018. « *Cette culture de l'appréhension du risque n'est pas forcément présente chez nos compatriotes* », a déclaré le maire local. En Nouvelle-Aquitaine, une exposition virtuelle sur les risques naturels a été conçue par le Centre d'études et expériences en risque, environnement, mobilité et urbanisme (Cerema) et la Direction régionale interdépartementale de l'Environnement (DREAL).

On note également un investissement de la jeunesse. Au lycée Faustin Fléret à Morne-à-l'Eau (Guadeloupe), l'établissement a reçu le bouclier d'or de la résilience qui récompense la préparation de tous les élèves aux bons réflexes en cas de catastrophe.

L'initiative a suscité des critiques, à l'image de ce journaliste de *Libération* qui considère que ce concept, totalement dénaturé, « *signe l'aveu d'impuissance des pouvoirs publics face aux catastrophes, tout en responsabilisant les citoyens* ».

Le site du ministère de l'Intérieur a dressé la carte de tous les événements organisés lors de cette journée. Pour participer, les porteurs de projets sont invités à consulter le cahier des charges et les modalités de l'appel à projets sur le site du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (<https://www.ecologie.gouv.fr/appel-projet-journee-nationale-resilience>)

[MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, Tous résilients face aux risques : S'informer, réagir, se protéger, interieur.gouv.fr](https://interieur.gouv.fr), 6 octobre 2022

[1^{ère} journée nationale de la résilience : Une exposition virtuelle sur les risques naturels conçue par le Cerema et la DREAL Nouvelle-Aquitaine, cerema.fr](https://cerema.fr), 13 octobre 2022

[La résilience et la culture du risque, des valeurs essentielles pour tous les Guadeloupéens, francetvinfo.fr](https://francetvinfo.fr), 13 octobre 2022

UN FUTUR CADRE EUROPÉEN POUR LE CYBER

Le 15 septembre 2022, la Commission européenne a présenté sa proposition de loi *Cyber Resilience Act*, un règlement établissant diverses exigences en matière de cybersécurité applicables aux produits comportant des éléments numériques. Selon la Commission, cet ensemble de lois sera la première législation à l'échelle de l'Union introduisant des exigences de cybersécurité pour les produits comportant des éléments numériques, tout au long de leur cycle de vie, avec notamment l'obligation de :

- concevoir, développer et produire des produits de manière à ce qu'ils garantissent un niveau de cybersécurité approprié en fonction des risques ;
- livrer des produits sans aucune vulnérabilité exploitable connue ;
- protéger la confidentialité et l'intégrité des données stockées, transmises ou autrement traitées ;
- traiter uniquement des données adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire par rapport à l'utilisation prévue du produit ;
- s'assurer que les vulnérabilités peuvent être traitées par des mises à jour de sécurité, y compris, le cas échéant, par des mises à jour automatiques et la notification aux utilisateurs des mises à jour disponibles ;
- respecter les règles spécifiques de traitement des vulnérabilités.

[NUTHI Kir, « An Overview of the EU's Cyber Resilience Act », datainnovation.org](https://datainnovation.org), 26 septembre 2022



GENDARMERIE ET TERRITOIRES



GEND 20.24

Pilier
1

UN RENFORT DE 150 POLICIERS ET GENDARMES POUR LUTTER CONTRE « L'HYPERVIOLENCE » EN GUYANE

Dans le cadre des Assises de la sécurité qui se sont déroulées à Cayenne le 30 septembre 2022, le Gouvernement a annoncé des renforts policiers et douaniers « *massifs* », afin de lutter contre la violence chronique qui touche la Guyane.

Gabriel Attal, ministre des Comptes publics chargé des douanes, a promis un renforcement des effectifs douaniers sur l'aéroport, la livraison d'un scanner à conteneurs pour le port et d'un scanner à bagages à l'aéroport. Le ministre de l'Intérieur confirme également le renfort de 50 policiers et gendarmes pour que 100 % des vols soient contrôlés.

Afin de lutter et d'enrayer le trafic de stupéfiants et de renforcer les moyens d'interpellation, Gérald Darmanin a validé l'arrivée d'une antenne de 13 policiers du Raid (unité de police Recherche, assistance, intervention, dissuasion) au premier semestre 2023. Il confirme également la pérennisation de l'escadron de gendarmerie mobile arrivé le 7 septembre 2022. À celui-ci s'ajouteront quatre nouvelles brigades de gendarmerie : deux fluviales pour le Maroni et l'Oyapock et deux routières. Il promet également 25 officiers de police judiciaire et l'octroi de drones à déployer dans l'agglomération de Cayenne et dans la forêt.

[Le Parisien avec AFP, Guyane : le gouvernement annonce des renforts «massifs» de policiers et de douaniers, leparisien.fr, 1^{er} octobre 2022](https://www.leparisien.fr/guyane/le-parisien-avec-afp-guyane-le-gouvernement-annonce-des-renforts-massifs-de-policiers-et-de-douaniers-leparisien.fr-1er-octobre-2022)

GEND 20.24

Pilier
3

COMMENT LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (GRC) AIDE SON PERSONNEL A MAÎTRISER LES RUDIMENTS D'INUIT

La maîtrise de la langue est souvent un enjeu crucial pour les forces de l'ordre afin de se faire comprendre des citoyens, surtout lorsqu'ils pratiquent un dialecte local.

La GRC a élaboré un manuel de conversation en inuktitut pour aider les agents de la GRC à se rapprocher de la communauté inuite. Un capitaine muté au Nunavut depuis 2019 explique que la maîtrise de certaines expressions, telles que « *bonjour, comment allez-vous ?* », « *venez ici, s'il vous plaît* » ou encore « *aucun souci* », peuvent jouer un rôle non négligeable pour faciliter les échanges.

En France, si l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539, puis l'instruction obligatoire de Jules Ferry de 1881-1882 ont favorisé l'usage du français, les gendarmes ont longtemps été confrontés à la difficulté de communiquer avec les habitants de certaines régions ou de l'espace ultramarin. Par le passé, des *vade-mecum* ont même été réalisés, comme en Algérie où le général Camille Morin a conçu dans les années 1950 un manuel de conversation franco-arabe.

[POLAND Travis, Un nouveau guide de conversation pour initier les agents de la GRC aux langues inuites, rcmp-grc.gc.ca, 12 octobre 2022](#)

LÉGALISATION DES DÉMANTÈLEMENTS DE CAMPS DE MIGRANTS DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS ?

La Gazette des communes du 4 octobre 2022, et le Groupe d'information et de soutien des immigré-e-s (Gisti) dans sa revue *Plein droit*, reviennent sur une décision de justice du 4 juillet 2022 relative au démantèlement d'un camp en septembre 2020.

En mars 2022, le préfet du Pas-de-Calais avait été reconnu coupable de s'être affranchi de l'autorité judiciaire pour mener l'évacuation et le démantèlement d'un campement de migrants à Calais en septembre 2020. La Cour d'appel de Douai condamne le préfet pour voie de fait, lui reprochant d'avoir pris l'initiative de l'expulsion et temporairement privé de liberté les occupants du site, sans cadre juridique adéquat. Pour les associations de défense des migrants, cette décision remettait en cause le cadre juridique de nombreuses expulsions. La préfecture du Pas-de-Calais a déposé un recours contre cette condamnation du préfet estimant que l'affaire dépendait de la justice administrative.

Dans un jugement du 4 juillet 2022, le Tribunal des conflits juge légal le démantèlement en 2020 d'un camp de migrants à Calais, car il ne constitue pas *une voie de fait* commise par le préfet. « *L'évacuation du terrain n'a pas été ordonnée par le préfet mais s'est faite dans le cadre d'une opération de police judiciaire après que le procureur de la République eut donné instruction de faire cesser l'infraction réprimée par les dispositions de l'article 322-4-1 du code pénal, qui punissent d'un an d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende le fait de s'installer en réunion, en vue d'y établir une habitation, même temporaire, sur un terrain appartenant soit à une commune qui s'est conformée à ses obligations en matière d'accueil des gens du voyage, soit à tout autre propriétaire autre qu'une commune, sans être en mesure de justifier de son autorisation ou de celle du titulaire du droit d'usage du terrain* ».

En conclusion, le préfet n'a pas agi de sa propre initiative, une première étape pour rejeter l'existence d'une voie de fait. Ensuite, le tribunal précise que le préfet a agi dans le cadre des pouvoirs dont il dispose pour la prise en charge des personnes sans abri ou en détresse. Pour les associations de défense, un tel raisonnement, parce qu'il permet plus facilement d'exclure la voie de fait, va légaliser la majorité des démantèlements de camps de migrants.

[TRIBUNAL DES CONFLITS, décision n° 4248, 4 juillet 2022](#)

[HENRIOT Patrick, Dispersion des campements : flagrant délit de détournement de la loi... par un procureur, *Plein droit*, 2022/1, n° 132, p. 44-48](#)

LES OUTILS POUR MIEUX COMBATTRE LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS FRANCILIENS

L'Institut Paris Région a réalisé deux enquêtes, l'une statistique en 2019 et l'autre qualitative en 2022, auprès des usagers des transports en commun franciliens pour tenter de déterminer les causes du sentiment d'insécurité afin de pouvoir y remédier. Si l'on s'en tient aux chiffres enregistrés par les forces de l'ordre, les infractions, rapportées au nombre de trajets effectués, ne sont pas très fréquentes. Ainsi, par exemple, en 2020 et 2022, il y a eu respectivement 29 et 22 victimes de vols et de violences recensées par million de trajets. Ce bilan doit cependant être relativisé, nombre de victimes ne portant

pas plainte, notamment en cas d'agressions verbales et sexuelles. En outre, il ne permet pas de rendre compte des effets sur les témoins des violences, lesquels sont plus à même de développer un sentiment d'insécurité. Les hommes craignent davantage les vols et les femmes les agressions sexuelles.

À partir des résultats des enquêtes, une cartographie des lieux a été élaborée, montrant les différents niveaux de peurs qu'ils suscitent, grandes gares et certaines gares de banlieue étant perçues comme plus anxiogènes. L'étude identifie plusieurs axes d'action possibles, certains déjà existants mais qu'il faudrait renforcer. Une présence plus importante des personnels au service des usagers (médiateurs...) ainsi que des agents de sécurité contribuerait à les rassurer. En plus de cette « humanisation des réseaux », l'état des espaces et leur agencement semblent également importants pour favoriser un sentiment de bien-être. Les méthodes relevant de la prévention situationnelle doivent donc constituer une priorité, tels les éclairages, la signalétique, des « *sens de circulation clairs* » mais aussi la propreté, l'esthétique (par exemple des expositions d'œuvres d'art), des animations, et des véhicules confortables. La vidéosurveillance demeure un dispositif indispensable, concrétisé par la création du Centre de coordination opérationnelle de sécurité en 2017, mais qu'il faut continuer à entretenir et adapter en permanence (bon état et emplacement des caméras).

Agir sur les comportements en suscitant le respect de son environnement, ce qu'on appelle le « nudge »¹, serait également un « *levier d'action* ». L'installation de commerces, par exemple, favoriserait la « *socialisation du shopping* » et la « *surveillance des lieux* ». Plus largement, il faudrait associer davantage les individus à la sécurité, en les incitant à plus de vigilance, à alerter – par des bornes sur les quais ou par l'utilisation de l'appel d'urgence –, et en les consultant régulièrement pour connaître leur ressenti, ainsi que leur avis sur les aménagements et sur les améliorations apportées.

[VIELCANET Antoine, Les outils pour mieux combattre le sentiment d'insécurité dans les transports franciliens, *institutparisregion.fr*, 6 octobre 2022](https://www.institutparisregion.fr/actualites/2022/10/06/les-outils-pour-mieux-combattre-le-sentiment-d-insécurité-dans-les-transports-franciliens)



1 « Les nudges sont des outils de "suggestion" disposés dans notre environnement, supposés nous aider à faire les bons choix. » (source : Inserm)

IMAGINER LES DONNÉES DE DEMAIN



ÉTATS-UNIS : UNE BASE DE DONNÉES SUR LES TUEURS EN SÉRIE

Un tueur en série est un criminel auteur d'homicides qu'il réitère dans le temps. Selon la définition la plus répandue, ce type de criminel a commis au moins trois meurtres, dans un intervalle de temps de quelques jours à plusieurs années.

Des chercheurs de l'Université de Radford et de l'Université de la côte du Golfe de Floride (États-Unis) ont créé l'une des bases les plus complètes à ce jour sur les tueurs en série.

L'enrichissement de la base à partir des années 1990 a permis d'accélérer un accès accru à de nombreuses statistiques afin de dresser des profils de meurtriers encore actifs.

Selon ce recueil d'informations, il s'avère que les États-Unis sont le pays qui compte le plus de tueurs en série (plus de 3 000 depuis 1900, soit 67 % des personnes impliquées dans le monde). L'Angleterre arrive ensuite avec 167 tueurs en série puis derrière, le Japon (137), suivi de l'Afrique du Sud (123), de l'Inde (121) et du Canada avec 119 *serial killers*.

On s'aperçoit que, depuis le début des données en 1900, environ 11 % des meurtriers récidivistes sont des femmes, plus enclines à utiliser du poison et à tuer pour de l'argent, et plutôt un membre de leur famille. Quant à leurs homologues masculins, plus susceptibles de tuer pour leur propre plaisir, ils choisissent plutôt les armes à feu ou l'étranglement et une victime étrangère au cercle familial.

De fait, on constate que 1,8 % des tueurs en série ont mangé une partie de leurs victimes (contre 1,3 % des femmes tueuses) et environ 0,7 % auraient bu leur sang (contre 0,4 %). Dans les années 1980, le nombre de *serial killers* était estimé à 254 puis 227 dans les années 1990. On n'en dénombre plus que 66 entre 2010 et 2018, une baisse conséquente depuis 40 ans. Les chercheurs expliquent notamment ce déclin par l'apparition des nouvelles technologies susceptibles de révéler facilement des motifs financiers éventuels. En outre, ils soulignent la diminution des opportunités avec, par exemple, le déclin de l'auto-stop et les politiques de libération conditionnelle plus strictes permettant de remettre moins de tueurs en série potentiels dans la rue.

[LOUVET Brice, Le nombre de tueurs en série baisse depuis les années 1980, sciencepost.fr, 07 octobre 2022](https://www.sciencepost.fr/07-octobre-2022/le-nombre-de-tueurs-en-serie-baisse-depuis-les-annees-1980/)

ADOPTION DES RÉGLEMENTATIONS MiCA et TFR

Le règlement MiCA (*Markets in Crypto-Assets*) et TFR (*Transfer of Funds Regulation*) ont été adoptés le 5 octobre 2022 par le Parlement européen. Cela va requérir une mise en conformité des acteurs de l'industrie des cryptoactifs et de la blockchain sous 12 à 18 mois, une fois que les juristes et linguistes auront étudié les deux règlements. MiCA et TFR posent certaines fondations pour la réglementation générale des cryptoactifs et encouragent la construction d'un environnement de confiance propice à l'industrie blockchain. Néanmoins, ces deux règlements constituent aussi un obstacle pour le développement de l'écosystème français de la blockchain. Par exemple, tous les CASPs

(*Crypto Assets Service Providers* – Fournisseurs de service crypto, équivalents des PSAN – Prestataires de services sur actifs numériques) devront se conformer aux mesures LCB-FT (Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme) et, en ce sens, devront mettre en place la *Travel Rule* (règle de transfert à compter de 1€ entre CASPs). La *Travel Rule* est une disposition initiée par le Groupe d'action financière (GAFi) qui oblige les acteurs concernés à transmettre les informations personnelles des participants à la transaction. Toutefois, un CASP pourra bloquer un transfert s'il juge que son homologue ne respecte pas la charte du Règlement général sur la protection des données (RGPD) quant au transfert et au respect des données.

[Réglementations MiCA et TFR: les acteurs du marché des crypto-actifs voient la lumière au bout du tunnel, *adan.eu*, 10 octobre 2022](#)

[WARDZALA Clément, Le Parlement européen approuve les réglementations MiCA et TFR, *cryptoast*, *cryptoast.fr*, 10 octobre 2022](#)

PROJET « PROCÉDURE PÉNALE NUMÉRIQUE »

Anne-Laure Sandretto est nommée à la direction du projet « Procédure pénale numérique » au sein du secrétariat général du ministère de la Justice, pour une durée de 3 ans, selon un arrêté publié au Journal officiel du 18 octobre 2022.

Le projet de procédure pénale numérique est mené conjointement par les ministères de la Justice et de l'Intérieur et vise à aboutir à une procédure pénale entièrement numérique. Lors du conseil des ministres de février 2022, le garde des Sceaux présentait un point sur le déploiement de la procédure pénale numérique. Elle devrait être disponible dans toutes les juridictions de France pour plus de 80 % des procédures délictuelles, d'ici à décembre 2023.

[IDCZAK Paul, Acteurs publics, Anne-Laure Sandretto nommée directrice de projet place Vendôme, *acteurspublics.fr*, 18 octobre 2022](#)

[MINISTÈRE DE LA JUSTICE, MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, Procédure pénale numérique, janvier 2019](#)

[Conseil des ministres, Les réformes prioritaires du ministère de la justice, *vie-publique.fr*, 2 février 2022](#)



L'AVENIR DES TERRITOIRES NUMÉRIQUES



NETFLIX : UNE NOUVELLE ATTAQUE DE PHISHING A FAIT DE MULTIPLES VICTIMES

Si la célèbre plateforme de *streaming* connue mondialement pour son logo et son *jingle* attire un maximum d'utilisateurs, elle fait aussi le bonheur des escrocs. Ces derniers, majoritairement intéressés par la masse importante de données personnelles que doivent fournir les abonné(e)s, notamment financières, ont lancé une énième attaque de phishing. Celle-ci a rapidement été confirmée par Netflix sur son compte Twitter.

Datant de septembre 2022, elle prévoit l'envoi d'un SMS aux utilisateurs de la plateforme. Dans celui-ci, les malfaiteurs prétendent, au choix, l'expiration de l'abonnement ou le refus du dernier prélèvement effectué. Ce message est accompagné d'un lien frauduleux obligeant son destinataire à réinscrire ses coordonnées bancaires, s'il ne souhaite pas voir son compte suspendu.

Si Netflix a eu vent de la situation par ses abonné(e)s et a su réagir en conséquence, cette nouvelle technique de phishing aura malgré tout fait de nombreuses victimes en France.

[Netflix. Un défaut de paiement annoncé par SMS ? Attention, c'est une arnaque, ouest-france.fr, 10 octobre 2022](https://www.ouest-france.fr/10-octobre-2022/netflix-un-defaut-de-paiement-annonce-par-sms-attention-c-est-une-arnaque-ouest-france-fr-10-octobre-2022)

[SDIRI Noah, Netflix met en garde contre une arnaque qui cible ses abonnés, capital.fr, 02 octobre 2022](https://www.capital.fr/02-octobre-2022/sdiri-noah-netflix-met-en-garde-contre-une-arnaque-qui-cible-ses-abonnes-capital-fr-02-octobre-2022)

[RAT Jessica, Arnaque Netflix : êtes-vous concerné ?, actus.sfr.fr, 03 octobre 2022](https://www.actus.sfr.fr/03-octobre-2022/rat-jessica-arnaque-netflix-etes-vous-concerne-actus.sfr.fr-03-octobre-2022)

L'ESCROQUERIE À LA VIGNETTE CRIT'AIR, TOUJOURS PLUS CONVAINCANTE

Si la rentrée de septembre est synonyme de renouveau, certaines mauvaises habitudes sont plus tenaces que d'autres. En font notamment partie les traditionnelles tentatives de phishing, comme celle à la vignette Crit'Air.

Alors que cette vignette, qui classe les véhicules en fonction du pallier de pollution émis, est procurable sur le site officiel [Certificat-air.gouv.fr/](https://www.certificat-air.gouv.fr/), plusieurs personnes mal intentionnées n'hésitent pas à tenter d'abuser de la crédulité de certains citoyens français. En effet, à l'aide d'un SMS au ton directif et menaçant, l'escroquerie, toujours active au 10 octobre 2022, consistait à renvoyer les récepteurs du message sur un site Internet frauduleux, mais étant visuellement la parfaite copie du site officiel. Une fois sur celui-ci, la victime devait remplir un formulaire comportant toutes ses données sensibles, ainsi que l'immatriculation de son véhicule, afin de procéder au vol de celles-ci.

D'une aide précieuse, les systèmes intelligents de messagerie qui signalent au dentinaire les suspicions de spam, permettent à beaucoup de ne pas tomber dans les filets du malfaiteur. D'autres n'ont tristement pas eu cette chance, faute d'une escroquerie bien pensée.

[GRABLY Raphaël, Arnaque à la vignette crit'air: attention à cette escroquerie largement diffusée par sms, bfmtv.com, 10 octobre 2022](https://www.bfmtv.com/10-octobre-2022/grably-raphael-arnaque-a-la-vignette-crit-air-attention-a-cette-escroquerie-largement-diffusee-par-sms-bfmtv-com-10-octobre-2022)

[MANENS François, L'arnaque à la vignette Crit'air revient en force par le biais de SMS très convaincants, *latribune.fr*, 11 octobre 2022](#)

[LE SCORNET Amaury, Attention aux SMS frauduleux pour les vignettes Crit Air, *ornikar.com*, 07 octobre 2022](#)

DES SOCIÉTÉS JAPONAISES LIÉES AUX CRYPTOACTIFS VICTIMES DE CYBERATTAQUES

Lazarus, groupe de hackers nord-coréens, est visé par une accusation des autorités japonaises pour avoir mené des attaques cyber à l'encontre de fournisseurs de services de cryptoactifs japonais. Cette dénonciation est faite conjointement par l'Agence nationale de police, l'Agence des services financiers et le Centre national de préparation aux incidents et de stratégie pour la cybersécurité. Des cryptoactifs auraient été dérobés via des méthodes de phishing, d'usurpation d'identité ou de chantage. « L'attribution publique », méthode de dénonciation qui consiste à accuser une personne ou une entité sans que l'arrestation ait été effectuée, est un moyen inhabituel de fonctionnement des autorités japonaises.

[Les sociétés cryptos japonaises, cibles privilégiées du groupe nord-coréen Lazarus, *cryptonews.com*, 17 octobre 2022](#)

[Le groupe nord-coréen Lazarus, responsable de plusieurs années de piratage crypto au Japon !, *cointelegraph.com*, 17 octobre 2022](#)

NOUVELLES VAGUES DE SANCTIONS AMÉRICAINES CONTRE L'INDUSTRIE TECHNOLOGIQUE CHINOISE

Le 7 octobre 2022, les États-Unis ont annoncé de nouvelles restrictions à l'exportation qui sonnent comme une escalade dans le conflit technologique l'opposant à la deuxième puissance mondiale. Les règles édictées par l'administration Biden interdisent aux entreprises américaines d'exporter en Chine les puces avancées nécessaires à l'entraînement ou à l'exécution des algorithmes d'intelligence artificielle les plus puissants. Ces nouvelles mesures de contrôle radicales sont destinées à ralentir l'industrie du pays afin de laisser la voie libre aux États-Unis pour progresser et conserver une certaine hégémonie. Les restrictions bloquent également l'exportation d'équipements de fabrication de puces et de logiciels de conception, et interdisent aux principales manufactures du monde, notamment TSMC à Taïwan et Samsung en Corée du Sud, de fabriquer des puces avancées pour les entreprises chinoises.

[KNIGHT Will, « US Chip Sanctions 'Kneecap' China's Tech Industry », *wired.com*, 12 octobre 2022](#)

DATACENTERS DE PROXIMITÉ

Les datacenters de proximité ne sont pas une nouveauté mais leur développement avait été stoppé par la pandémie de Covid, les secteurs alors les plus touchés (industrie, grande distribution, événementiel) étant ceux qui investissaient le plus dans ces installations. L'amélioration de la situation sanitaire et économique contribue à replacer

cette alternative aux grands datacenters et au cloud public dans les projets des entreprises.

Les avantages sont techniques, réduire les temps de téléchargement et le risque de mise en mémoire (*buffering*)², faciliter la mise en œuvre de technologies, comme par exemple la vidéosurveillance, ou encore des miroirs intelligents ou de la réalité augmentée dans des centres commerciaux. Partant, ils sont également économiques : attirer le client et le fidéliser par des connexions rapides et une latence faible (c'est-à-dire le délai cumulé entre une commande ou une donnée entrée et le résultat attendu).

Mais, selon un cabinet d'études de marché, c'est surtout dans le secteur des télécommunications et de l'industrie que l'*edge computing* représenterait une opportunité, notamment grâce au déploiement de la 5G qui permet aux serveurs d'être opérationnels avec cette connectivité cellulaire. Des spécialistes estiment que d'ici 3 ans, le tiers des nouveaux serveurs se trouvera sur un site de proximité.

Les difficultés sont cependant encore nombreuses. Se pose particulièrement la nécessité de sécuriser ces sites, de prévenir toute tentative d'effraction et de prévoir un relais en cas de défaillance d'un d'entre eux. En outre, les auteurs relèvent que, pour devenir acceptables, ils devront être conçus dans une perspective écologique, fonctionnant grâce à des énergies renouvelables produites sur place et recyclant la chaleur générée pour, par exemple, chauffer un quartier. Il serait également judicieux d'utiliser des locaux déjà existants tels des commerces ou des bureaux inoccupés.

Les datacenters étant indispensables pour l'hébergement des données et des logiciels, la solution de ceux dits de proximité constitue aussi un enjeu de souveraineté.

[DONNELLY Caroline, Les projets de datacenters de proximité de nouveau sur la table, lemagit.fr, 6 septembre 2022](#)

[GUICHARDAZ Philippe, Datacenters de proximité : la clé de la souveraineté des territoires en matière de données numériques, horizonpublics.fr, 2 juin 2021](#)

DÉTECTER LES LOGICIELS ESPIONS INSTALLÉS SUR SMARTPHONES

« TinyCheck » est un dispositif sur tablette tactile récemment conçu par un informaticien français pour détecter les logiciels espions « *bon marché* » (les *stalkerwares*) installés sur les smartphones et souvent utilisés par les auteurs de violences conjugales pour géolocaliser leur conjoint(e), voir leurs consultations Internet, leur historique d'appels, lire leurs messages. Initialement mis au point pour le Centre Hubertine-Auclert³, il est actuellement utilisé par le bureau d'aide aux victimes du tribunal judiciaire de Paris qui a pu le « personnaliser », car il est sous licence libre, et qu'il a renommé « Veriphone ». Ainsi, « *la tablette Veriphone génère un réseau Wi-Fi temporaire, auquel va se connecter le téléphone* » et « *toute l'activité passant par Internet est examinée par le dispositif* », lequel indique s'il y a des anomalies. Si tel est le cas, une analyse plus approfondie peut alors être lancée pour déterminer la nature du logiciel malveillant. Veriphone, dans sa version actuelle, peut en repérer une quarantaine. Il n'est cependant pas infaillible et peut ne pas déceler certains programmes « de traque ».

L'usage de ces logiciels constitue un délit puisqu'il relève des atteintes à la vie privée et à un système de traitement automatisé des données. D'une valeur de 300 euros environ,

2 Les données, au lieu d'être stockées dans la mémoire vive des ordinateurs au risque de la saturer, seraient hébergées sur ces clouds locaux.

3 Ce Centre est « un organisme associé de la Région Île-de-France, centre francilien pour l'égalité femmes-hommes [qui a] pour principaux objectifs [...] la lutte contre les violences faites aux femmes [...] » (source : site Internet du Centre).

Veriphone pourrait équiper les commissariats et les associations d'aide aux victimes, ce que souhaite le Parquet de Paris.

[Veriphone, un nouvel outil pour tester l'infection d'un smartphone par des logiciels espions, *lemonde.fr*, 28 septembre 2022](#)



ENVIRONNEMENT ET BIOSÉCURITÉ



EFFONDREMENT DE LA PRODUCTION DE RIZ MONDIALE

Le riz est l'aliment de base de plus de la moitié de la population mondiale, principalement en Asie et en Afrique. C'est la céréale la plus cultivée au monde après le maïs et le blé. Or l'année 2022 a été marquée par une succession de catastrophes liées au dérèglement climatique qui ont ravagé les cultures en Asie, en Amérique et en Europe. D'après les syndicats agricoles, les cultures de riz ont été particulièrement touchées au moment où les autres céréales, telles que le blé, connaissent elles aussi de fortes baisses de production et la pénurie se fera sentir dès 2023, accompagnée d'une nouvelle et forte hausse des prix.

[DURAND Karine, La production de riz en 2022 s'est effondrée sous la pression du réchauffement climatique : les experts sont inquiets, *futura-sciences.com*, 17 octobre 2022](#)

LA MÉDITERRANÉE EST TELLEMENT CHAUDE QU'ELLE ÉMET DU CO2 !

Une température trop élevée empêche les mers et les océans d'absorber la chaleur générée par l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre qui vont alors s'accumuler en grande quantité dans l'atmosphère. C'est le cas de la mer Méditerranée qui, avec ses faible marnage et courants, semble entrer dans une phase de stratification pendant laquelle l'eau se dissocie en plusieurs couches qui prennent des densités différentes. La hausse de la température de l'eau et la présence de substances polluantes provoquent la formation de cristaux de carbonate, qui vont relâcher encore plus de gaz carbonique dans l'atmosphère.

[DURAND Karinen, La Méditerranée est tellement chaude qu'elle émet du CO2, *futura-sciences.com*, 9 octobre 2022](#)

LE CHARGEUR UNIQUE VA BIENTÔT VOIR LE JOUR

Si depuis leur existence, chaque marque de nouvelles technologies fournissait son modèle de chargeur à l'achat, cela n'est désormais plus possible pour bien longtemps.

En effet, avec un vote en faveur de l'adoption du chargeur unique, c'est maintenant une nouvelle ère qui s'installe. Ainsi, cette mesure, adoptée le 4 octobre 2022 au Parlement européen, crée l'obligation du chargeur unique pour une large sélection de produits (allant des smartphones et des consoles de jeux vidéo aux enceintes portables).

Cette décision, qui s'inscrit dans une Europe où les composants électroniques représentent plus de 11 000 tonnes annuelles de déchets, cherche à promouvoir une consommation plus responsable par les Européens.

En revanche, puisque ce chargeur unique concerne les produits mis sur le marché après la date d'application de la mesure, les marques auront un délai afin de se préparer à ce changement. Ainsi, il faudra attendre l'année 2024 (le temps que chaque pays puisse l'inscrire dans sa législation nationale) pour en profiter pleinement.

[BEMBARON Elsa, Le Parlement européen impose le chargeur unique pour smartphones d'ici l'automne 2024, lefigaro.fr, 04 octobre 2022](#)

[FRANCE INFO avec AFP, Le Parlement européen impose le chargeur unique pour les smartphones au sein de l'UE d'ici l'automne 2024, francetvinfo.fr, 04 octobre 2022](#)

[Bientôt un chargeur unique pour les smartphones : ce qui va changer, lanouvellerepublique.fr, 04 octobre 2022](#)



EUROPE/PÊCHE ILLÉGALE

La pêche illicite, non déclarée et non réglementée, figure parmi les plus graves menaces pesant sur les écosystèmes marins. La fraude est massive et se chiffre en millions de tonnes. Entre 11 % et 19 % des poissons sont pêchés en dehors de toute régulation, c'est-à-dire sans être déclarés, sans licence, sans respect des tailles minimales ou des quotas, hors saison, avec des engins prohibés ou bien dans des zones interdites.

L'Union européenne (UE) s'était engagée à éliminer ces produits issus de la pêche illicite de ses marchés à l'horizon 2020. Dans un rapport publié le 26 septembre 2022, la Cour des comptes de l'UE constate l'échec des politiques nationales. Les contrôles nationaux permettent de détecter des pratiques non réglementaires, « *des failles importantes sont à l'origine d'une surpêche et d'une sous-déclaration des captures* ». Cependant, la disparité des contrôles et sanctions parmi les Vingt-Sept nuit à l'efficacité dans la vérification des produits de pêche importés.

[COUR DES COMPTES EUROPÉENNE, Rapport spécial 20/2022: Lutte contre la pêche illicite, eca.europa.eu, 26 septembre 2022](#)

[COUR DES COMPTES EUROPÉENNE, Rapport spécial 20/2022, Communiqué de presse, eca.europa.eu, 26 septembre 2022](#)

LANCEURS D'ALERTE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La Loi Wasserman, promulguée le 21 mars 2022, renforce la protection des lanceurs d'alerte. Ce texte s'applique depuis le 1^{er} septembre 2022. Un décret du 3 octobre 2022 détaille les procédures de recueil et de traitement des signalements. Il liste aussi les 42 administrations et autorités indépendantes auprès desquelles les lanceurs d'alerte pourront émettre un signalement, y compris confidentiel. Ils pourront également les communiquer à des autorités externes, à la presse et même sur les réseaux sociaux, selon des critères extensifs.

La loi protège ceux qui signalent des dysfonctionnements portant atteinte à l'environnement. Le salarié doit alerter son employeur d'un risque grave que l'entreprise fait courir à la santé publique ou à l'environnement. Dans le cadre de cette alerte spécifique, il bénéficie, notamment, d'une protection contre d'éventuelles sanctions. En entreprise, le salarié doit alerter son employeur s'il estime, de bonne foi, que les produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement font peser un

risque grave sur la santé publique ou l'environnement. Si ce salarié est un membre du Comité social et économique (CSE), des dispositions particulières s'appliquent. Dans tous les cas, ces salariés bénéficient d'une protection ciblée.

[Loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte, *legifrance.gouv.fr*](#)

[Décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022 relatif aux procédures de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte et fixant la liste des autorités externes instituées par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte, *legifrance.gouv.fr*](#)

[RADISSON Laurent, Lanceurs d'alerte : la nouvelle loi devrait contribuer à combattre les atteintes à l'environnement, *actu-environnement.com*, 3 février 2022](#)

DROIT DE CHACUN DE VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT ÉQUILIBRÉ

Par une décision du Conseil d'État du 22 septembre 2022, l'article premier de la Charte de l'environnement devient une liberté fondamentale. Le référé-liberté peut être invoqué au regard du droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. Le Conseil d'État reconnaît donc une nouvelle liberté fondamentale, tout en l'assortissant de conditions qui limiteront l'usage d'un tel recours : « *Les droits prévus par la Charte de l'environnement sont de fait intégrés dans le champ du référé-liberté prévu par l'article L. 521-2 du code de justice administrative* ».

Cela fait 14 ans que le Conseil d'État reconnaît la protection de l'environnement comme un objectif à valeur constitutionnelle. Depuis, elle est régulièrement invoquée dans des procédures au fond et dans les autres référés. C'est la première fois qu'elle l'est dans un référé-liberté.

Par cette décision, le Conseil d'État prend en compte la « mission flash » de l'Assemblée nationale de mars 2021 sur le référé spécial environnemental. Les rapporteurs de la mission préconisaient, notamment, de faire évoluer les pratiques juridiques et les mentalités par l'inscription de la protection de l'environnement à l'article 1^{er} de la Constitution et de préciser « *au sein de l'article 521-2 du code de la justice administrative, que les droits prévus par la Charte de l'environnement, notamment le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé, font partie du champ d'application du référé-liberté* ».

[CONSEIL D'ÉTAT, 2ème-7ème chambres réunies, Décision n° 451129, *legifrance.gouv.fr*, 20 septembre 2022](#)

[CONSEIL D'ÉTAT, Vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé reconnu liberté fondamentale, *conseil-etat.fr*, 14 octobre 2022](#)

[ASSEMBLÉE NATIONALE, Mission « flash » sur le référé spécial environnemental, 10 mars 2021](#)

UNE ALTERNATIVE AUX BATTERIES POUR STOCKER DE L'ÉNERGIE EXCÉDENTAIRE

Les systèmes géothermiques sont capable de convertir et transporter la chaleur émanant de l'intérieur de la Terre jusqu'à la surface pour produire du chauffage ou de l'électricité.

Mais les centrales géothermiques sont coûteuses à construire et seront encore moins viables économiquement à mesure que les énergies éolienne et solaires deviendront abordables et abondantes. Cependant, même si l'éolien et le solaire se développent, il est nécessaire de stocker l'électricité provenant de ces sources au débit parfois erratique. La compagnie américaine *Fervo Energy* a proposé une solution qui pourrait résoudre ces problèmes et soutenir les trois technologies renouvelables en même temps. L'idée est d'utiliser des réservoirs géothermiques avancés pour stocker l'excédent d'énergie éolien et solaire sous forme d'eau chaude ou de vapeur, et faire remonter cette chaleur lorsque le vent et le soleil ne sont pas disponibles, afin de faire tourner des turbines pour produire de l'électricité.

[PRACHI Patel, « Geothermal May Beat Batteries for Energy Storage », *spectrum.ieee.org*, 10 octobre 2022](https://spectrum.ieee.org/10-october-2022)

QUALITÉ DE L'EAU : LE SEUIL DE TOLÉRANCE RELEVÉ

Pour faire baisser la température, quoi de mieux que de casser le thermomètre ? C'est en définitive ce que nous affirme cet article. En effet, des substances issues de pesticides rendaient la distribution d'eau non réglementaire pour la consommation de millions de Français, ponctuellement ou de manière récurrente. Toutefois, en multipliant par neuf le niveau de la norme de concentration à 0,9 microgramme par litre, l'agence française de sécurité sanitaire pourrait permettre à 97 % des eaux aujourd'hui considérées comme non conformes de changer de catégorie. Le protocole de recherche de l'agence est toutefois contesté : en l'absence de données, ce qui est le cas de l'espèce, le principe de précaution n'est plus appliqué et seule la démonstration de la nocivité fait foi. En parallèle, c'est le chemin inverse que l'agence européenne s'apprête à parcourir en 2023 : dans ce cas, l'agence française n'aura d'autre choix que de revoir de nouveau son classement.

FOUCART Stéphane, Qualité de l'eau : le seuil de tolérance relevé, *Le Monde*, 13 octobre 2022, Rubrique planète, p. 7

ou sur Internet (réservé aux abonnés) : [FOUCART Stéphane, L'eau de millions de personnes en France redevient conforme aux normes de qualité après le relèvement des seuils réglementaires, *lemonde.fr*, 12 octobre 2022](https://www.lemonde.fr/12-octobre-2022)



LA FORMATION DES FONCTIONNAIRES À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EST LANCÉE

À l'occasion de la présentation du budget « écologie » pour 2023, le gouvernement a annoncé la formation à la question de la transition énergétique de l'intégralité de ses personnels d'ici 2027. La formation des directeurs d'administration centrale débutera le 20 octobre 2022, puis ce sera le tour des préfets et des diplomates.

BARROUX Rémi, La formation des fonctionnaires à la transition énergétique est lancée, *Le Monde*, Rubrique planète, 13 octobre 2022, p. 8

ou sur Internet (réservé aux abonnés) : [Transition écologique : le gouvernement lance la formation de ses hauts fonctionnaires, *lemonde.fr*, 12 octobre 2022](https://www.lemonde.fr/12-octobre-2022)

AUGMENTATION DE LA FRÉQUENCE ET DE L'INTENSITÉ DES OURAGANS DEPUIS 20 ANS

Le Centre national des ouragans américains (*National Hurricane Center* – NHC) a publié ses données sur une période de 50 ans.

Le nombre d'ouragans (localisés dans l'Atlantique nord et le Pacifique Nord-Est) est très variable d'une année sur l'autre, son augmentation n'est pas linéaire, toutefois la tendance à la hausse ne fait aucun doute. Ainsi, depuis 20 ans, la moyenne du nombre d'ouragans par année est passée de 5 à 8.

L'échelle de Saffir-Simpson classe les événements cycloniques en 5 niveaux selon la vitesse des vents et l'ampleur des dégâts provoqués sur les infrastructures humaines. On observe que la part des ouragans y est plus importante depuis 30 ans. Ainsi, durant la décennie 70, ils en représentaient le quart, c'est 43,6 % entre 2010 et 2020.

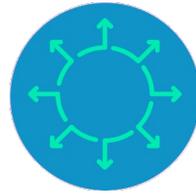
Les conséquences humaines et matérielles dépendent évidemment des zones impactées. Les graphiques montrent qu'elles sont bien plus importantes sur la période allant de 1998 à 2020 que sur celle allant de 1970 à 1997. Ainsi, depuis Mitch en 1998 (en Amérique centrale) qui avait provoqué le décès d'au moins 12 000 personnes, trois années totalisent chacune plus de 2 500 morts en raison de ces événements climatiques extrêmes.

Dans les prochaines décennies, la température de surface des océans augmenterait la puissance « *des gros cyclones* ». En effet, « *un cyclone déjà bien formé puisera bien plus d'énergie pour se renforcer dans une atmosphère humidifiée au-dessus d'océans réchauffés* ». Plusieurs études montrent que les vents et les pluies devraient être plus forts. De plus, ils toucheraient davantage l'hémisphère nord. Néanmoins, leur fréquence et leur vitesse de déplacement pourraient diminuer.

[IMBACH Romain, Fiona, Ian... : comment les ouragans ont gagné en intensité et en dangerosité depuis vingt ans, *lemonde.fr*, 26 septembre 2022](#)



TRANSVERSE



➔ RECHERCHE

THERMAL CAMOUFLAGE JACKET

En 2016, une équipe texane démontrait qu'il était théoriquement possible de concevoir une cape pour masquer un objet à longueur d'onde spécifique en quantifiant les limites physiques fondamentales des dispositifs de camouflage. D'autres chercheurs sont allés plus loin depuis, en créant une cape quantique qui courbe la lumière ou une feuille de camouflage composée de microfibres, de métaux et de polymères.

La société britannique *Vollebak* innove aujourd'hui en inventant une veste de camouflage thermique conçue à base de graphène et capable de duper les caméras infrarouges.

Le graphène (forme allotropique du carbone) est un matériau souple et très résistant, composé d'une couche de graphite de l'épaisseur d'un atome.

Le devant de la veste compte 42 patchs de graphène d'environ 5 cm de côté, chaque patch étant constitué de plus d'une centaine de couches de graphène pur, séparées par un liquide ionique. Un programme informatique fait passer une tension à travers les couches : plus il y a d'ions, moins le graphène émet de rayonnement thermique et plus il semble froid (la température de la veste ne varie pas), ce qui le rend indétectable par les caméras thermiques. C'est un microcontrôleur intégré au vêtement qui contrôle la tension appliquée à chaque patch en fonction du motif souhaité.

Cette découverte n'en est qu'au stade de prototype. Pour atteindre l'invisibilité totale, il faudrait passer de 42 à des milliers de patchs (en réduisant leur taille pour les rendre plus malléables) afin d'arriver à combiner électronique et textile de manière imperceptible.

[BROSSEAU Fleur, « Une société crée la première veste d'invisibilité thermique au monde », *sciences-et-vie.com*, 17 octobre 2022](#)

DÉPRESSION RÉCALCITRANTE ET KÉTAMINE

Maladie stigmatisante, la dépression est une affection psychiatrique hors de contrôle touchant 280 millions de personnes à travers le monde. Malheureusement, les antidépresseurs et les thérapies cognico-comportementales ne fonctionnent pas chez tous les patients, on dit alors que leur dépression est résistante aux traitements.

Dans la majorité des cas, les antidépresseurs s'attaquent à la recapture de la sérotonine. L'injection de kétamine cible des récepteurs synaptiques dont le rôle a été mis en évidence dans des processus cognitifs comme la prise de décision ou la mise à jour des croyances. Selon la triade cognitive de Beck (voir ci-dessous), il existe une inter-relation entre les pensées négatives sur soi, sur le monde et les autres, et sur le futur, qui s'auto-alimentent, ce qui conduit à une attitude pessimiste générant une anhédonie (perte de la capacité à ressentir du plaisir et de l'intérêt). C'est ce cercle vicieux qui empêche les pensées positives de la contrecarrer.

Les travaux de Philippe Ascher, un neuroscientifique français, ont montré que la dépression à long terme diminuait la quantité du récepteur sensible à la kétamine. Plus récemment, d'autres travaux ont montré son influence dans des tâches de prises de décision et d'émergences de croyances aberrantes chez des sujets sains. *A contrario*, la kétamine améliore l'état des personnes dépressives.

Cela étant, demeure inconnue la façon dont cette dernière agit sur le processus cognitif de la mise à jour des croyances chez les patients dépressifs pour qui les traitements conventionnels ne fonctionnent pas. Comment expliquer ce postulat au niveau neuronal ? Des études sont en cours.

NDR : Aaron Temkin Beck (1921-2021) est un psychiatre américain professeur émérite de l'Université de Pennsylvanie. Il est considéré comme le père de la thérapie cognitive et de critères d'évaluation mondialement utilisés (source : [Wikipedia.org](https://fr.wikipedia.org/wiki/Aaron_Temkin_Beck)).

[Futura, « Dépression réclacitrante : la kétamine permettrait aux malades d'être plus optimistes », *futura-sciences.com*, 19 octobre 2022](https://www.futura-sciences.com/fr/artikel/depresion-reclacitrante-la-ketamine-permettrait-aux-malades-d-etre-plus-optimistes_127113.html)

PRIX NOBEL DE PHYSIQUE 2022

Les physiciens Alain Aspect, John Clauser et Anton Zeilinger ont remporté le prix Nobel de physique 2022 pour des expériences qui ont prouvé la nature quantique de la réalité. Leurs expériences ont permis d'illustrer l'existence d'un phénomène quantique appelé « intrication », dans lequel deux particules très éloignées l'une de l'autre semblent partager des informations alors qu'elles n'ont aucun moyen de communiquer. Leurs résultats ont ouvert la voie à un potentiel nouvel essor de technologies fondées sur l'information quantique. Les effets de la mécanique quantique commencent déjà à trouver des applications concrètes et il existe désormais un vaste champ de recherche qui comprend le développement d'ordinateurs quantiques, de réseaux quantiques et de communications cryptées quantiques sécurisées.

[WOOD Charlie, « Pioneering Quantum Physicists Win Nobel Prize in Physics », *quantamagazine.org*, 4 octobre 2022](https://www.quantamagazine.org/pioneering-quantum-physicists-win-nobel-prize-in-physics-20221004/)

ÉCONOMIE

EN CHINE, BYD CONTINUE D'ASSEOIR SA DOMINATION FACE À TESLA

En Chine, le marché de la voiture électrique est dominé par deux géants. En septembre 2022, la société Tesla a livré 83 135 voitures électriques (issues de son usine de Shanghai et représentant 54 % des expéditions mondiales) ; quant à l'entreprise chinoise BYD, soutenue, entre autres par le milliardaire Warren Buffet, elle a vendu 95 000 véhicules électriques sur le territoire. En incluant les modèles hybrides, ce nombre monte à 201 000 unités.

En 2022, l'entreprise BYD, située à Shenzhen, a pu produire des batteries et d'autres pièces pour maintenir sa croissance, contrairement à ses principaux concurrents, assurant ainsi sa domination en Chine. Les ventes mensuelles de ses modèles électriques et hybrides ont été multipliées par plus de trois en moyenne cette année.

Pour rappel, BYD Company, fondée en 1995, détient 65 % du marché mondial des batteries au Nickel-cadmium et est leader mondial des batteries lithium-ion avec 30 % de

parts de marché. La société a voulu se diversifier dans l'automobile en 2003 avec le rachat de Qichuan Automobile Company.

Le géant de l'automobile aspire désormais à se lancer sur d'autres marchés, notamment en Europe. En 2020, BYD avait réalisé un premier test en Norvège. L'entreprise allemande de location de véhicules Sixt a annoncé le 4 octobre 2022, son intention d'acquérir plus de 100 000 véhicules électriques, les premières livraisons sont prévues en fin d'année en Allemagne, en France, aux Pays-Bas, et au Royaume-Uni. Sixt affirme vouloir être « *le premier loueur de véhicules électriques BYD en Europe* ».

[MESSINA Antoine, en chine, BYD continue d'asseoir sa domination face à Tesla, siecledigital.fr, 12 octobre 2022](https://siecledigital.fr)

TENSIONS SUR LES TAUX D'INTÉRÊT EN EUROPE

Parmi les signaux relatifs à la vitalité économique, le suivi des taux d'intérêt mérite une attention particulière. En l'espèce, dans cet article, les effets de l'inflation sont analysés sur les taux des marchés obligataires à 10 ans dans différents pays, dont la France. Pour cette dernière, le taux est passé de 0,1 % au début de l'année 2022 à 2,5 % ces derniers temps.

Pour contrer l'inflation, les banques centrales accentuent la pression par un durcissement de leur politique monétaire, qui se traduit par une hausse des taux directeurs mais avec le risque d'une récession (recul du produit intérieur brut sur au moins deux trimestres consécutifs, selon la définition de l'INSEE). Au final, les particuliers ou les entreprises voient leur capacité d'endettement se réduire et donc de consommation, d'où un effet espéré sur l'inflation, mais avec un risque de récession si la réduction est trop brutale ; cette hausse des taux produit le même effet que l'inflation sur les taux de coupon des obligations, d'où des conditions de financement plus difficiles. Enfin, il convient de garder à l'esprit que les tensions économiques sont de nature à provoquer d'importantes tensions sociales.

NDR : Une obligation correspond à une partie d'emprunt adossée à un taux d'intérêt fixant sa rémunération, pour une durée de prêt définie. Régulé par l'Autorité des marchés financiers, le marché obligataire concentre toutes les transactions effectuées sur ces titres. Parmi les obligations figurent les emprunts de l'État, les Obligations assimilables du Trésor (OAT) dont l'échéance à 10 ans constitue un moyen de financement de référence. La hausse des taux d'intérêts traduit des risques accrus et accélère l'endettement de l'État.

ALBERT Éric, Tensions sur les taux d'intérêt en Europe, *Le Monde*, 22 septembre 2022, Rubrique économie et entreprise, p. 17.

ou sur Internet (réservé aux abonnés) : [ALBERT Éric, Le taux d'intérêt de la dette française au plus haut depuis neuf ans, lemonde.fr, 21 septembre 2022](https://www.lemonde.fr)

INSTITUTIONS

LES POLYTECHNICIENS ET L'ÉTAT. UN ÉLOIGNEMENT RÉCIPROQUE

Dans ce texte très éclairant, les chercheurs reconstituent les parcours de carrière des polytechniciens à partir des données issues des classements de sortie pour comprendre le

sens du désamour partagé entre les X et l'État. En effet, les auteurs observent qu'un décrochage majeur de l'intérêt des X pour une vocation de service public, déjà peu marquée, peut être constaté à compter des années 1990. Désormais, c'est plus de 80 % d'une promotion d'X qui se détourne par démission d'une carrière dans le public, pour rejoindre immédiatement le secteur privé, en particulier à l'étranger. Ce constat partagé de désamour trouve de nombreuses origines : des responsabilités immédiates mieux rémunérées dans le secteur privé, des postes ouverts par l'État en très nette diminution, une concurrence plus importante d'autres recrutements techniques pour armer ces postes, moins d'entreprises publiques, etc.

Jusqu'aux années 1980, le classement de sortie était pour les premiers rangs déterminant pour intégrer les grands corps techniques de l'État, les rangs les moins prestigieux laissaient ensuite place soit à une carrière militaire, soit à la démission. Mais depuis les années 2000, les démissions se propagent également parmi les premiers du classement, avec, par exemple en 2019, la démission du major de promotion refusant ainsi de rejoindre le corps des mines.

[Les polytechniciens et l'État. Un éloignement réciproque, *Gouvernement et action publique*, cairn.info, 2022/, vol. 11, P. 127-152 \(DOI : 10.3917.GAP. 222.0127\)](#)

➔ DÉFENSE

LA FRANCE MAL ARMÉE EN CAS DE CONFLIT MAJEUR

Entre démilitarisation et livraisons d'armes à l'Ukraine, la France se retrouve mal armée en cas de conflit majeur. La guerre en Ukraine n'a fait que révéler les faiblesses de l'armée française. Depuis le mois de février 2022, la France aurait ainsi envoyé un quart (18 sur 78) de ses canons Caesar en Ukraine.

Des années 1990 jusqu'à peu, le budget de l'armée n'a cessé de diminuer. En 1991, la France comptait 700 avions ; aujourd'hui, on en dénombre 250. De 1 350 chars, nous sommes passés à 220, tandis que les effectifs ont fondu de 30 %.

Deux exercices militaires menés en 2021 ont montré que la France ne serait pas capable de faire face à une guerre de haute intensité. Pour le député Jean-Louis Thiériot, auteur d'un rapport parlementaire sur ce sujet, « *nous n'avons pas la capacité de tenir dans la durée. Au mieux au bout de quelques semaines nous serions en difficultés* ».

Conscient de cette situation, le président de la République, lors de sa visite au salon Eurosatory en juin 2022, a appelé les industriels de l'armement français à augmenter leur cadence de production pour faire face aux nouvelles commandes de l'État. Mais ces derniers rappellent qu'entre le moment où on leur passe commande et celui où le matériel sort des chaînes, le temps est long. Pour un Rafale, par exemple, il faut compter quatre ans.

[FAYOLLE Maxime, En cas de guerre l'armée française pourrait être mise en échec au bout de quelques jours, *radiofrance.fr*, 1^{er} octobre 2022](#)

OPÉRATION « POIGNÉES DE PORTE » POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES MILITAIRES

Alors que le budget de l'armée est, depuis quelques années, en constante augmentation pour faire face aux défis internationaux, les conditions de vie et d'hébergement des militaires n'ont guère évolué depuis de nombreuses années. Plusieurs plans ont pourtant été lancés par le passé, comme « Vivien » en 1996 ou « Condition de vie du personnel » en 2014.

En 2018, la directive « Spirale » a même incité le personnel militaire non spécialisé à participer au maintien en condition du casernement et à réduire la bureaucratie nécessaire pour réaliser de menus travaux.

Malgré ces mesures, le ministre des Armées a reconnu, le 13 octobre 2022, devant le Sénat, la persistance d'une certaine inertie dans le domaine, empêchant de percevoir une amélioration tangible. S'inspirant de son collègue de l'Intérieur, qui a consacré 20 millions d'euros du budget de 2020 pour réaliser 3 700 opérations dans les commissariats et les brigades de gendarmerie, l'ambition pour les militaires vise 1 200 opérations jugées prioritaires (mais avec un budget doublé). Le commandement joue souvent un rôle important dans la qualité du cadre de vie des militaires qui y résident, surtout quand il vit à leurs côtés.

[LAGNEAU Laurent, Le ministère des Armées lance l'opération "Poignées de porte". opex360.com, 15 octobre 2022](https://www.opex360.com/2022/10/15/le-ministere-des-armees-lance-l-operation-poignees-de-porte/)

LES SERVICES DE RENSEIGNEMENT BRITANNIQUES S'INQUIÈTENT DES POSSIBILITÉS DE SURVEILLANCE DE LA CHINE

Les services de renseignement britanniques alertent les acteurs de la défense occidentaux sur les potentialités des technologies développées et mises en œuvre par la Chine, qui constituent, selon eux, « *une menace pour l'ordre mondial* ». Ainsi, le « yuán numérique », sur le point d'être lancé, lui permettrait de contourner les sanctions internationales. Elle s'est dotée également « *d'une puissante capacité antisatellite* », grâce à « Beidou », son propre système de positionnement par satellite qu'elle ne cesse de perfectionner depuis le début des années 2000. Ces technologies lui donneraient, en effet, la possibilité « *d'empêcher les autres nations d'accéder à l'espace en cas de conflit* » et de démultiplier ses capacités de surveillance.

[LA CROIX avec AFP, Le Royaume-Uni met en garde contre « l'énorme menace » de la domination technologique de la Chine, la-croix.com, 11 octobre 2022](https://www.la-croix.com/2022/10/11/le-royaume-uni-met-en-garde-contre-l-enorme-menace-de-la-dominance-technologique-de-la-chine/)

➡ DROIT ET LIBERTÉS PUBLIQUES

TROIS PLAINTES COLLECTIVES DÉPOSÉES PAR LA QUADRATURE DU NET CONTRE LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

La Quadrature du Net a annoncé, le 25 septembre 2022, avoir déposé trois plaintes collectives devant la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), contre

le ministère de l'Intérieur. L'association a recueilli le mandat de plus de 15 000 personnes par une campagne de signatures sur le site Plainte.technopolice.fr.

L'association lutte contre « *la technopolice* », c'est-à-dire l'ensemble des outils numériques permettant de surveiller les personnes, et notamment le « Système de surveillance de masse », la « Vidéosurveillance », la « Détection automatisée des comportements », le « Fichage » et la « Reconnaissance faciale ».

La première plainte concerne la vidéosurveillance. Elle dénonce « *l'influence du ministère de l'Intérieur sur l'installation des caméras de surveillance (autorisations, subventions)* », et vise à faire « *retirer l'ensemble des caméras déployées en France* ». En effet, l'association juge que la législation française « *interdit d'utiliser des caméras de surveillance sans démontrer leur utilité* ».

La seconde plainte porte sur les fichiers de traitement d'antécédents judiciaires (TAJ), utilisés lors des enquêtes judiciaires, administratives et de renseignement, qui comprennent près de « *huit millions* » de photos de visages.

La troisième vise les fichiers TES (titres électroniques sécurisés). Cette base de données centralise « *l'image numérisée du visage et des empreintes digitales* » de l'ensemble des demandeurs de carte nationale d'identité et de passeport. Elle relève aussi que les policiers et gendarmes l'utilisent en « *dehors de toute procédure judiciaire, notamment lors de contrôles d'identité* ».

Se pose maintenant la question de la décision de la CNIL, car elle ne dispose que d'un pouvoir limité dans le cas d'une procédure menée à l'encontre de l'État. En effet, la Commission ne peut pas prononcer d'amendes à son encontre mais peut cependant l'enjoindre de cesser une pratique « *litigieuse* », comme ce fut le cas avec les drones équipés de caméras utilisés par les forces de l'ordre.

[LE MONDE avec AFP, Vidéosurveillance, reconnaissance faciale et fichage : trois plaintes collectives déposées par la Quadrature du Net contre le ministère de l'intérieur, \[lemonde.fr\]\(https://www.lemonde.fr\), 26 septembre 2022](https://www.lemonde.fr/26-septembre-2022/le-monde-avec-afp-videosurveillance-reconnaissance-faciale-et-fichage-trois-plaintes-collectives-deposees-par-la-quadrate-du-net-contre-le-ministere-de-linterieur)

KAMEL DAUDI VA DEMEURER RECORDMAN DE FRANCE DE L'ASSIGNATION À RÉSIDENCE

C'est par un arrêt rendu le 21 septembre 2022 que la Cour d'appel de Paris rejette un nouveau recours formé par Kamel Daoudi et visant à faire lever son interdiction définitive du territoire français.

Le cas de cet ancien condamné pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » avait déjà été évoqué dans la *Revue du CREOGN* n° 167 d'octobre 2020, alors que ce dernier n'avait pas respecté les termes de son assignation à résidence et de son obligation de trouver un pays d'accueil ([cf. notre article en page 20](#) : « Le plus ancien assigné à résidence de France a été arrêté et écroué dans le Cantal »). Il se trouve, en effet, dans une position juridique relativement inextricable. À l'issue de sa condamnation en 2005 à six ans d'emprisonnement pour des faits de terrorisme, il a été déchu de sa nationalité française et devait être expulsé vers l'Algérie à sa sortie de prison en 2008. Or, il a obtenu de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) que cette expulsion ne puisse être exécutée au motif qu'il risquait des sévices de la part des services algériens. Il fait donc l'objet depuis 14 ans d'assignations à résidence successives qui font de lui le plus vieil assigné à résidence de France.

Il gardera donc pour l'instant ce « record » malgré un arrêt antérieur rendu en décembre 2021 par la Cour de cassation qui indiquait que son ancien engagement djihadiste ne devait pas être un prétexte pour le maintenir dans cette situation pour le moins confuse.

[DE VELLOU, Laurence, Nouveau recours rejeté pour Kamel Daoudi, le plus ancien assigné à résidence de France, *lefigaro.fr*, 21 septembre 2022](#)

LE GARDE DES SCEAUX FIXE SES PRIORITÉS POUR LES DEUX ANS À VENIR

Le ministre de la Justice Éric Dupond-Moretti a adressé, le 21 septembre 2022, aux procureurs une circulaire de 12 pages pour leur assigner ses priorités.

Les axes d'attention et d'effort exigés par le ministre de la part de l'ensemble des parquetiers sont bien évidemment relatifs à des domaines liés à l'actualité pénale ou à des priorités déjà ciblées, en premier lieu, au sommet de l'exécutif. On peut citer, par exemple, les atteintes à l'environnement contre lesquelles le garde des Sceaux veut une réponse « *exemplaire* » quand elles causent un « *dommage irréparable à la biodiversité* ». La lutte contre les violences intrafamiliales reste bien évidemment un chantier majeur pour lesquelles il souhaite « *une attention plus soutenue* », eu égard au fait que celles-ci s'exercent au sein d'un foyer familial qui, normalement, est considéré comme « *protecteur* ». Par ailleurs, les infractions concernant des phénomènes d'actualité, tels les rodéos urbains, seront plus largement concernées par « *la saisie et la confiscation des véhicules qui doivent pouvoir être aliénés ou affectés à des associations caritatives, et à défaut détruits* ». Il en est de même pour les différents trafics, comme celui des stupéfiants, pour lequel le recours à l'amende forfaitaire délictuelle devra être amplifié ou celui des filières d'immigration clandestine qui devront être plus fréquemment incriminées avec le chef de « *traite des êtres humains* ».

Au-delà de la lutte contre ces infractions spécifiques, le ministre reprend aussi comme chantiers prioritaires certaines « *Arlésiennes* » de la Justice tels le rendu des jugements dans un délai raisonnable ou la réduction de la surpopulation carcérale.

[L'OBS avec AFP, Biodiversité, violences sexuelles, rodéos urbains... Dupond-Moretti fixe ses priorités pénales pour les deux prochaines années, *nouvelobs.com*, 21 septembre 2022](#)

LE SÉNAT A COMMIS UN RAPPORT SUR LA PORNOGRAPHIE

Une mission récemment menée par la délégation aux droits des femmes du Sénat vient de rendre ses conclusions sur les dérives supposées de l'industrie pornographique, et ce, notamment en ce qui concerne les violences faites aux femmes sur les lieux de tournage. Cette mission s'inscrit dans un contexte où plusieurs acteurs (au sens large...) du monde de la pornographie française font actuellement l'objet d'enquêtes judiciaires (cf. notre article « *Les acteurs pornos sont-ils des baïonnettes intelligentes ?* » au sein du [n° 178 de novembre 2021](#), p. 15, et notre article « *Des liens existeraient entre la prostitution et la pornographie* » au sein du [n° 185 de juin 2022](#), p. 18 qui présentait quelques conclusions partielles des réflexions de cette mission).

Une des problématiques principales réside dans le consentement donné par les interprètes quant aux différentes pratiques sexuelles qui peuvent être imposées lors des tournages, que ces dernières soient prévues ou non dans le scénario. Il ressort, de prime abord, que certains producteurs recherchaient des actrices en position de faiblesse (détresse économique, toxicomanie...) pour imposer des séquences de violences sexuelles et/ou physiques et répondre ainsi à une forte demande de la clientèle au sein d'un marché extrêmement concurrentiel.

Au-delà du sujet majeur du consentement, la mission a aussi émis des préconisations relatives, entre autres, au blocage de l'accès aux sites pornographiques pour les mineurs et à la dégradation de l'image des femmes dans ce type d'œuvres cinématographiques y compris quand, *a priori*, il n'y aurait pas d'infractions à relever lors de leur réalisation.

[BARBARIT Simon, Violences, proxénétisme : le rapport choc du Sénat sur l'industrie du porno, *publicsenat.fr*, 27 septembre 2022](#)

RECONNAISSANCE DE LA NATION ENVERS LES HARKIS

Le 28 septembre 2022, la secrétaire d'État aux Anciens combattants se rendait à Caen au service dédié à la réparation des préjudices subis par les harkis. Un an auparavant, le Président de la République demandait pardon aux harkis, mais aussi aux moghaznis et aux personnels des diverses formations supplétives et assimilés, de statut civil de droit local. En février 2022, la loi portant reconnaissance de la Nation était promulguée, ouvrant le droit à une indemnisation plus ou moins bien perçue.

La loi du 23 février 2022 portant reconnaissance de la Nation envers les harkis, les moghaznis et les personnels des diverses formations supplétives et assimilés de statut civil de droit local, reconnaît la responsabilité de la France dans les conditions d'accueil et de vie indignes des harkis et de leurs familles, rapatriés d'Algérie après 1962. L'État reconnaît avoir délaissé ces familles. À leur arrivée en France, elles ont d'abord connu l'enfermement ou l'hébergement précaire dans des camps, des prisons ou des hameaux de forestage. Une commission nationale de reconnaissance et de réparation a été créée au sein de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).

La reconnaissance de la responsabilité par l'État de l'indignité a un précédent. En effet, le 3 octobre 2018, le Conseil d'État condamnait l'État à verser 15 000 euros à un fils de harki au titre des « *préjudices matériels et moraux subis* ». Le montant de la réparation sera fondé sur cette décision, dite jurisprudence Tamazount. Celle-ci n'excédera pas 16 000 euros (2 000 euros pour trois mois vécus dans un camp, 3 000 pour une année, puis 1 000 euros pour chaque année supplémentaire). Pour de nombreux descendants de harkis, cette indemnisation reste inacceptable et fait perdurer « *un mépris colonial* ». Cependant, depuis la promulgation de la loi, 21 273 dossiers ont été déposés et 2 577 acceptés.

Cette reconnaissance ne se réduit pas pour autant à une simple indemnisation financière. L'ONACVG recueille les témoignages et prend en charge la transformation des hameaux de forestage en lieux de mémoires. Il est aussi à l'initiative d'expositions dont « Parcours de harkis et de leurs familles » et « La guerre d'Algérie. Histoire commune, mémoires partagées ? ».

[Loi du 23 février 2022 portant reconnaissance de la Nation envers les harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie anciennement de statut civil de droit local, *legifrance.gouv.fr*](#)

[CONSEIL D'ÉTAT, Décision du 3 octobre 2018 \(Jurisprudence Tamazount\), Responsabilité de l'État concernant les conditions de vie réservées aux familles de harkis, *conseil-etat.fr*](#)

DROIT D'ASILE : OBÉISSANCE MILITAIRE ET CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

Lors du conflit ukrainien qui perdure, l'armée russe est accusée d'au moins 36 000 crimes de guerre et la création d'un tribunal international spécial pourrait être envisagée. Se pose

alors la question de la zone grise entre obéissance militaire, ignorance des actes commis et crime de guerre. En la matière, l'aide apportée à l'emploi de mines antipersonnel peut-elle conduire au retrait du statut de réfugié ?

L'avis du Conseil d'État du 27 septembre 2022 sur la situation d'un militaire tchéchène ayant obtenu le statut de réfugié par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) en 2010 est intéressant en la matière. Par une décision du 12 août 2020, l'Ofpra met fin à son statut de réfugié au motif que, lors de la seconde guerre de Tchétchénie, il avait apporté son concours au transport de mines antipersonnel et aidé les ingénieurs et poseurs de ces mines et, de ce fait, aurait été complice à la commission d'un crime de guerre.

Le Conseil d'État estime qu'« *il ne résulte d'aucun autre principe du droit international humanitaire, ni d'aucune convention internationale [...] pas plus que de la convention portant statut de la Cour pénale internationale [...], que l'emploi de mines antipersonnel serait interdit en tant que tel pour l'ensemble des États* ». Dans ce contexte, le débouté du droit d'asile s'est donc borné à apporter une aide à l'emploi de mines antipersonnel, sans rechercher si leurs conditions d'utilisation traduisaient notamment l'exercice d'une violence indiscriminée impliquant nécessairement des atteintes graves à la vie et à l'intégrité physique de civils. Le Conseil d'État annule donc la décision de radiation du statut de réfugié.

[CONSEIL D'ÉTAT, Décision n° 455663, *dalloz-actualite.fr*, 27 septembre 2022](#)

➡ GÉOPOLITIQUE

DES MISSILES BALISTIQUES NORD-CORÉENS RÉCEMMENT TESTÉS

Au début du mois d'octobre 2022, deux missiles de croisière à longue portée ont été lancés, décrits comme des exercices nucléaires tactiques par Kim Jong-un. C'est la première fois que ces essais sont affirmés et justifiés comme jouant un rôle nucléaire et opérationnel. C'est le septième essai de vecteur nucléaire de la Corée du Nord. Bien que Pyongyang ne soit pas interdite de tester des missiles de croisière, chaque lancement de missiles balistiques viole les directives internationales et fait généralement l'objet d'un signalement par Séoul ou Tokyo.

[« North Korea is testing more missiles than ever before », *axios.com*, 12 octobre 2022](#)

[« North Korea fires another missile, flies warplanes near South Korea border », *nypost.com*, 13 octobre 2022](#)

[« North Korea says recent missile tests were "tactical nuclear" drills overseen by Kim Jong Un », *cbsnews*, 10 octobre 2022](#)

[« North Korea claims test of two cruise missiles already deployed to carry "tactical nukes" », *cbsnews.com*, 13 octobre 2022](#)

LE CHEF DE L'AGENCE DE CYBERSÉCURITÉ ALLEMANDE LIMOGÉ

Directeur de l'Office fédéral pour la sécurité des techniques de l'information, M. Schönbohm a fondé et présidé une association proche des services de renseignement russes. L'association, nommée *Cyber-Sicherheitsrat Deutschland* (Conseil allemand de cybersécurité), fait l'objet d'investigations qui ont été présentées dans une émission

publique de ZDF Magasin Royale. Moscou a déjà été accusé à plusieurs reprises de cyber-espionnage contre l'Allemagne, avant même le début de l'invasion en Ukraine. Il a été rendu par le passé responsable d'un piratage informatique à grande échelle, visant notamment les ordinateurs de la chancelière Angela Merkel. L'association visée compte parmi ses membres une entreprise russe de cybersécurité créée par un ancien membre du KGB.

[LE PARISIEN avec AFP, Le chef de l'agence de cybersécurité allemande va être révoqué, soupçonné d'être lié aux intérêts russes, leparisien.fr, 10 octobre 2022](#)

[LE PARISIEN avec AFP, Angela Merkel dit avoir des «preuves» de tentatives de piratage russe à son encontre, leparisien.fr, 13 mai 2022](#)

[CIMINO Valentin, Allemagne : le chef de l'agence de cybersécurité va être révoqué pour ses liens avec la Russie, siecledigital.fr, 11 octobre 2022](#)

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHINE ET LA RUSSIE

La rencontre entre les Présidents chinois, Xi Jinping, et russe, Vladimir Poutine, le 15 septembre 2022 à Samarcande, en Ouzbékistan, a réactivé l'idée d'une alternative à l'Occident. Toutefois, ce rapprochement est moins idéologique que fondé sur une vision commune des relations internationales. Selon Alice Ekman, responsable de l'Asie à l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne (EUISS), « *la Chine a une lecture assez convergente avec celle de la Russie sur les tensions avec les États-Unis et avec l'Otan (...) Ce n'est pas un bloc bien défini, mais on est clairement dans une polarisation du monde* ».

Entre Pékin et Moscou, il s'agit d'un mariage d'intérêt : Poutine a besoin de la Chine pour trouver des débouchés à son économie, tandis que Xi Jinping y voit l'occasion, d'un point de vue stratégique, de contrer l'influence des États-Unis. Une situation qui ne laisse pas d'inquiéter, notamment à Taïwan, où le gouvernement a estimé que le renforcement des liens entre Moscou et Pékin nuisait à « *la paix internationale* ».

[GEO avec AFP, Entre la Chine et la Russie un véritable rapprochement mais des différences stratégiques, geo.fr, 16 septembre 2022](#)

L'HÉRITAGE HISTORIQUE D'AUKUS DANS LE PACIFIQUE, QUELLE PLACE POUR LA FRANCE FACE AUX ALLIÉS ANGLO-SAXONS ?

L'Institut français des relations internationales (IFRI) a publié, en octobre 2022, une très intéressante synthèse historique permettant de mieux comprendre les relations Australie/États-Unis/Royaume-Uni dans le Pacifique. Cette histoire éclaire de manière pertinente les enjeux dans cette partie du monde appelée à prendre une grande importance stratégique.

La signature, en septembre 2021, du pacte AUKUS entre l'Australie, les États-Unis et le Royaume-Uni, a semblé reconstituer une coalition naturelle entre États « anglo-saxons », dont la France serait plus ou moins exclue. L'affaire dite des sous-marins a cruellement rappelé certaines réalités diplomatiques dans une zone où la France possède pourtant un espace maritime considérable.

L'angle d'analyse est celui de la politique internationale de l'Australie, au prisme de ses relations avec ses deux grands alliés et protecteurs, l'Empire britannique et les États-Unis. L'Australie a compté sur eux face aux menaces successives venues d'Asie : le Japon

jusqu'en 1945, puis la Chine communiste (et le communisme en général) durant la guerre froide, et depuis la fin des années 2010. Confrontée à une Chine bien plus puissante que par le passé, l'Australie se tourne naturellement vers ses deux partenaires historiques.

[GROSSER Pierre, L'héritage historique d'AUKUS : les relations Australie–États-Unis–Royaume-Uni de 1900 à nos jours, *ifri.org*, octobre 2022](#)

➡ SOCIÉTÉ

BELGIQUE : EUTHANASIE D'UNE JEUNE FLAMANDE DE 23 ANS

Pensant s'envoler pour un voyage de fin d'études en Italie, la jeune Flamande de 17 ans Shanti de Corte se trouvait à l'aéroport de Zaventem à Bruxelles le 22 mars 2016, lorsque deux kamikazes ont fait exploser leurs bombes dans le bâtiment, un attentat dont le bilan définitif fait état de 32 morts (hors kamikazes) et 340 blessés.

Se trouvant non loin de la déflagration, l'adolescente n'est pas touchée physiquement mais psychologiquement. Hospitalisée en structure psychiatrique et placée sous antidépresseurs, elle est victime d'une agression sexuelle par un autre patient en 2018. Elle fait une tentative de suicide en 2020. Malgré les traitements, les psychiatres ne voient aucune amélioration de son état au fur et à mesure des consultations, sa vie étant devenue un « *enfer* ».

C'est ainsi que la Commission fédérale de contrôle et d'évaluation de l'euthanasie a logiquement accédé à la requête de la jeune femme, estimant que celle-ci était « *volontaire, réfléchie, répétée et sans pression extérieure* ».

En Belgique, l'euthanasie est autorisée depuis le 28 mai 2002, c'est un médecin qui administre la dose létale en milieu hospitalier ou à domicile.

[SEPTIER Hugo, Belgique : une rescapée des attentats de Bruxelles euthanasiée à 23 ans pour souffrances psychiques, *bfmtv.com*, 07 octobre 2022](#)

[Bruxelles : une victime des attentats euthanasiée à 23 ans, *lepoint.fr*, 07 octobre 2022](#)

LA FRANCE TERGIVERSE À LÉGALISER LE CANNABIS

Malgré une expérimentation actuellement en cours qui aurait dû déboucher au printemps 2023 à une légalisation de l'usage du cannabis, la France a décidé de poursuivre ces essais au-delà de cette date.

Nos lecteurs auront compris qu'il s'agit bien évidemment du cannabis thérapeutique et non du cannabis ludique ou récréatif pour lequel il n'est pour l'instant pas envisagé de légalisation (cf. notre article, p. 31, de la [Revue du CREOGN n° 167](#) d'octobre 2020, « La France a légalisé le cannabis depuis le 9 octobre 2020 »). Une expérimentation était effectivement menée depuis près de deux ans pour, notamment, calmer les souffrances et l'anxiété des personnes malades. Or, le ministre de la Santé, François Braun, a récemment annoncé que, contrairement à ce qui avait été envisagé, cet usage médical du cannabis ne serait pas immédiatement généralisé au printemps 2023 (avec une prescription possible par les médecins de ville). Un des arguments principaux évoqués par le ministre réside dans le fait que la cible de 3 000 malades concernés pour les essais n'aurait pas été atteinte et que, de ce fait, les résultats ne seraient donc pas pour l'instant suffisamment significatifs. Ce moratoire pour la légalisation déçoit bien évidemment les

médecins, associations de malades et futurs producteurs qui militaient pour sa « banalisation » et qui estiment, pour certains, que cette posture est plus politique que scientifique.

Enfin, il est à noter que de nombreux pays en Europe (22 sur 27), quelques États américains et Israël ont déjà procédé à cette légalisation du cannabis thérapeutique.

[SUD-OUEST avec AFP, Autorisation du cannabis médical : pourquoi la France a décidé de ne pas décider, sudouest.fr, 6 octobre 2022](#)

ANNIE ERNAUX, UNE NOBEL FÉMINISTE ET ENGAGÉE

Le prix Nobel de littérature a été attribué, le 6 octobre 2022, à Annie Ernaux, 82 ans, la première écrivaine française à remporter cette distinction. La consécration d'une œuvre essentiellement autobiographique qui se veut la « *voix de la liberté des femmes et des oubliés du siècle* », pour reprendre les termes du Tweet de félicitations du président de la République.

Selon Muriel Steinmetz, journaliste à *L'Humanité*, cette œuvre, fortement marquée par l'influence de Simone de Beauvoir et de la sociologie bourdieusienne, constitue « *une remarquable radiographie de l'intimité d'une femme qui a évolué au gré des bouleversements de la société française depuis l'après-guerre* ».

Annie Ernaux, déjà présente dans les programmes scolaires, a fait l'objet de nombreuses thèses : le site *theses.fr* en recense 30, soutenues à ce jour, et 10, en préparation.

[LEYRIS Raphaëlle, Le prix Nobel de littérature 2022 attribué à l'écrivaine française Annie Ernaux, lemonde.fr, 6 octobre 2022](#)

[STEINMETZ Muriel, Le Nobel de littérature à Annie Ernaux, humanite.fr, 6 octobre 2022](#)

[LE PARISIEN avec AFP, Le prix Nobel de littérature attribué à Annie Ernaux, qui veut témoigner pour la « justesse et la justice », leparisien.fr, 6 octobre 2022](#)



MOBILITÉS SPATIALES ET MOBILITÉS DE GENRE : ENQUÊTE AUPRÈS DES SOUS-OFFICIÈRES ET SOUS-OFFICIERS DE LA GENDARMERIE FRANÇAISE

Sur la base d'une étude qualitative, initiée par une revue statistique, de la composition du corps des sous-officiers de gendarmerie, l'auteur propose d'étudier comment se combinent les mutations imposées avec changement de résidence (la mobilité spatiale) des personnels, avec le processus de virilisation (la mobilité de genre) qui trouve son origine dans les normes de masculinité présentes dans l'arme. La virilisation s'étend sur un large spectre en termes d'intensité, et une corrélation est observée entre l'origine populaire des militaires et la nécessité d'une « *valorisation du capital corporel* ». Pour les personnels issus des classes moyennes, à ce capital corporel s'additionne un besoin de valorisation d'un « *capital culturel* ». L'auteur met en évidence des inégalités de genre amplifiées par la mobilité géographique imposée. Plus généralement, les effets dévastateurs de la mobilité imposée sont rappelés, avec des contraintes qui conduisent les sous-officiers à opérer un choix entre avancement et stabilité personnelle, entre vie professionnelle et vie familiale, entre le social et l'intime.

[ELGUEZABAL Eleonora, Mobilités spatiales et mobilités de genre : enquête auprès des sous-officières et sous-officiers de la gendarmerie française, Espaces et sociétés, cairn.info, 2022/1-2 \(n° 184-185\), p. 83-98 \(DOI : 10.3917/ESP.184.008\)](https://doi.org/10.3917/ESP.184.008)

UNE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DÉSIGNÉE PDG D'UNE SOCIÉTÉ EN CHINE

Madame Tang Yu a été nommée PDG d'une entreprise chinoise de 6 000 employés spécialisée dans les jeux vidéo et les logiciels éducatifs en ligne. Sa particularité est d'être une intelligence artificielle (IA) sous l'aspect d'un robot humanoïde (en fait plutôt un visage et le haut d'un buste) pouvant s'afficher sur les écrans d'ordinateur et s'exprimer. « Numéro 2 » de la société depuis 2017, elle a donc été promue. Créée pour montrer que les potentialités de l'IA vont bien au-delà d'une application ludique, elle s'inscrit dans un plan de « *croissance stratégique* » vers « *une organisation métaverse* ».

Constituant une aide à la décision par sa capacité à analyser d'importantes données, elle serait également « *en mesure d'approuver, signer des documents, comme tout PDG, mais aussi de gérer des projets, évaluer les performances du personnel, et décider éventuellement de sanctions* ».

Les cadres dirigeants « réels » vantent sa gestion totalement rationnelle puisque dépourvue d'affects, son assiduité sans faille puisque « présente » 24 heures sur 24 et son efficacité. Les auteurs des articles référencés ci-dessous ajoutent que madame Yang Tu est également très rentable puisqu'elle ne nécessite aucune rémunération et qu'elle s'apparente surtout à une « *opération de communication* », ne pouvant de toute façon être juridiquement responsable d'une entreprise.

[Chine : une femme robot pilotée par une IA devient PDG d'une entreprise de plusieurs milliers de salariés, francetvinfo.fr, 28 septembre 2022](https://www.francetvinfo.fr/28-septembre-2022)

[CHALLAND, Romain, En Chine, l'intelligence artificielle Tang Yu est devenue PDG, lesnumeriques.com, 29 septembre 2022](https://www.lesnumeriques.com/29-septembre-2022)



COMMUNICATIONS



→ COLLOQUES

CNIL – ÉLABORER L'ÉTHIQUE DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF : UN DÉFI COLLECTIF

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) propose chaque année un événement thématique ancré dans le paysage de l'innovation et dénommé « air » comme avenir, innovations, révolutions.

Lundi 7 novembre 2022, à partir de 14 heures, la réflexion éthique de la CNIL portera sur le thème « Élaborer l'éthique du numérique éducatif : un défi collectif ».

[CNIL, Évènement air2022 : Edtech et usages numériques dans l'éducation, *cnil.fr*, 26 septembre 2022](https://www.cnil.fr/air2022)

ASSOCIATION CYNOFAMILY, 74 SÉMINAIRES GENEVOIS DES UNITÉS K9 DU 23 AU 25 NOVEMBRE 2022

Le séminaire genevois rassemble l'ensemble des cynotechniciens des administrations autour de conférences et de présentations des nouvelles technologies adaptées aux missions cynophiles. Il accueille des administrations françaises et de pays francophones, telles que la gendarmerie, la police, les douanes, les gardes-frontières ou les différents corps d'armée.

[Séminaire genevois des unités K9, *cyno-ops.com*](https://www.cyno-ops.com)

→ ACTUALITÉS ACADÉMIQUES

ALAPHILIPPE Alexandre. « Sources ouvertes et lutte contre la désinformation : un chantier démocratique ». *Hérodote*, 2022/3 (N° 186), p. 69-83

<https://www.cairn.info/revue-herodote-2022-3-page-69.htm>

BASTIN Gilles, MAGAT Anastasia. « Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sur Twitter : une visibilité croissante, mais inégale et très irrégulière dans le temps ». *HAL openscience*, 2022, 25 p.

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03803917>

CAILLÉ Anthony, « Police - Légitime violence ? ». *Revue Projet*, 2022/5 (N° 390), p. 32-35

<https://www.cairn.info/revue-projet-2022-5-page-32.htm>

CHESNELONG Bénédicte. « Un procès pour l'exemple - Justifier la force plutôt que fortifier la justice ». *Esprit*, 2022/10 (Octobre), p. 91-99

<https://www.cairn.info/revue-esprit-2022-10-page-91.htm>

DAVADIE Philippe. « Subsidiarité et militarité : les enseignements des opérations d'identification des victimes de catastrophe par l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale ». *RIMHE : Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise*, 2022/3 (n° 48, Vol. 11), p. 77-86

<https://www.cairn.info/revue-rimhe-2022-3-page-77.htm>

DUVERNEY Patricia Lorraine. « Quelles mesures pour la protection et la mise en œuvre des droits des enfants exposé·e·s sur les réseaux sociaux à des fins lucratives ? », Master : Univ. Genève, 2022, 83 p.

<https://archive-ouverte.unige.ch/unige:164236/>

ESTECAHANDY Hugo. « Apports et limites des données numériques pour l'analyse géopolitique de l'infrastructure Bitcoin ». *Hérodote* 136, 2022, 17 p.

<https://www.herodote.org/spip.php?article1054>

PATTIEU Sylvain. « Olivier Fillieule, Fabien Jobard, *Politiques du désordre, La Police des manifestations en France*, Paris, Seuil, 2020

Laurent Jeanpierre, *In Girum, Les leçons politiques des ronds-points*, Paris, La Découverte, 2019

TARTAKOWSKY Danielle, *On est là ! La manif en crise*, Bordeaux, éditions du Détour, 2020 ». *Histoire urbaine*, 2022/3 (N° 64), p. 187-190

<https://www.cairn.info/revue-histoire-urbaine-2022-3-page-187.htm>

GILLET Florence. « Archives et gouvernance de l'information à l'ère numérique ». *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2022/5-6 (n° 2530-2531), p. 5-82

<https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2022-5-page-5.htm>

GONI Cassandra. « Quel juge pour quelle liberté ? ». *Les Cahiers de la Justice*, 2022/3 (N° 3), p. 519-534

<https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-la-justice-2022-3-page-519.htm>

LEJEUNE Karine. « La contribution du nouveau ComCyberGend à l'aune du triptyque compétition-contestation-affrontement dans le cyberspace ». *Revue Défense Nationale*, 2022/HS3 (N° Hors-série), p. 320-334

<https://www.cairn.info/revue-defense-nationale-2022-HS3-page-320.htm>

LESUEUR François-Xavier. « Communication et influence à l'ère numérique : quels enjeux pour la Gendarmerie nationale ? ». *Revue Défense Nationale*, 2022/HS3 (N° Hors-série), p. 290-307

<https://www.cairn.info/revue-defense-nationale-2022-HS3-page-290.htm>

LOUIS Vincent, TEHIO Nathalie. « La privatisation des contrôles d'identité ou le « continuum » de surveillance de la population ». *La Revue des Droits de l'Homme*, septembre 2022, 55 p.

<https://journals.openedition.org/revdh/15665>

MAINSANT Gwénaëlle. *Sur le trottoir, l'État : la police face à la prostitution*. Seuil, 2021, 345 p.

NANO Edlira, TRÉGUER Félix. « Place-Oriented Predictive Policing in France », *Hal science ouverte*, septembre 2022

Ce rapport de recherche s'intéresse aux technologies de police prédictive fondées sur une approche géographique (« hotspots »)

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03783592/>

PATÉ Noémie. « Suspects de majorité », *Revue Projet*, 2022/5 (N° 390), p. 26-31

<https://www.cairn.info/revue-projet-2022-5-page-26.htm>

RENAULT Clément, CHARON Paul, LAURENÇON Fabien. « Renseigner autrement ? Trajectoires de l'Osint dans les services de renseignement ». *Hérodote*, 2022/3, (N° 186), p. 19-30

<https://www.cairn.info/revue-herodote-2022-3-page-19.htm>

REUFLET Kim. « Le grand dysfonctionnement » *Revue Projet*, 2022/5 (N° 390), p. 36-41

<https://www.cairn.info/revue-projet-2022-5-page-36.htm>

ROETS Damien. « La liberté d'expression des universitaires ». Université de Limoges, 2022, 146 p.

<http://aurore.unilim.fr/ori-oai-search/notice/view/unilim-ori-119853>

TAÏBI Nadia, JOBARD Fabien. « Manifester, se manifester - De l'usage (réparateur) de la violence et du dialogue social ». *Sens-Dessous*, 2022/2 (N° 30), p. 29-39

<https://www.cairn.info/revue-sens-dessous-2022-2-page-29.htm>

VAILLY Joëlle, KRIKORIAN Gaëlle. « Durabilité et extension du soupçon. Catégorisations et usages policiers du fichier d'empreintes génétiques en France ». *Revue française de sociologie*, 2022, 45 p.

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02130388>

VERRY Matthieu. « La quête du « non marqué ». *Sens-Dessous*, 2022/2 (N° 30), p. 47- 58

<https://www.cairn.info/revue-sens-dessous-2022-2-page-47.htm>

ZEVOUNOU Lionel. « Race, droit et lutte contre les discours de haine ». *La Revue des Droits de l'Homme*, 2022, 9 p.

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03788438>



RÉDACTEURS ET PARTENAIRES



1. Général (2S) François DAOUST, CREOGN, Directeur du CREOGN (Ligne éditoriale)
2. COL David BIÈVRE, CREOGN, directeur adjoint du CREOGN, rédacteur en chef
3. LCL Jean-Stéphane NOGUÈS, CREOGN
4. CDT Benoît HABERBUSCH, CREOGN
5. M. Michaël DIZET, CREOGN
6. Mme Sabine OLIVIER, CREOGN
7. M. Didier DANTAL, CREOGN
8. MDC Aurélie HONORÉ, CREOGN
9. Mme Odile NETZER, CREOGN
10. Mme Évelyne GABET, CREOGN
11. Mme Manon COMMUNEAU, étudiante en Master 2 en alternance
12. M. Mathéo GILBERT, étudiant en Master 2 en alternance
13. M. Alexandre GRASSET, stagiaire, étudiant en Master 2

